

Séance du Conseil général du 14 mars 2022

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal :
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 20 décembre 2021
4. Informations du Bureau
5. Rapport de la Commission Fusion :
 - Message du Conseil Municipal
 - Rapport de la Commission adhoc Fusion (*sera transmis dès réception*)
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
6. Création d'une Commission adhoc pour la mise en place d'un système d'enregistrement vocal des séances du Conseil général en lieu et place du PV mot-à-mot
 - Message du Conseil municipal
 - Discussion
 - Vote
 - Constitution de la Commission si le vote est accepté
7. Postulats :
 - 7.1 Limiter la pollution lumineuse par une stratégie « Lumière » qualitative.
 - 7.2 Sécuriser la route St-Didier
 - 7 bis Résolution
8. Interpellations :
 - 8.1 Place de pique-nique stand de Châble-Croix
 - 8.2 Contre les cyber-attaques, sommes-nous infailibles ?
 - 8.3 Collombey-Muraz et Chablais Région
 - 8.4 Fondation Chablais Nature : soutien de projets communaux
 - 8.5 Pollution aux PFAS, quelles solutions pour l'irrigation
9. Informations du Conseil municipal
10. Questions
11. Divers

CONSEIL GENERAL

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Intervention de Sotillo José: Chers collègues conseillères et conseillers généraux, Monsieur le Président de la commune, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire municipal, Mesdames les représentantes des médias, Cher public, venu nombreux ce soir et cela montre que l'un des sujets du jour n'est pas des moindres. Je vous remercie donc également de votre intérêt et de votre disponibilité. Je vous souhaite à toutes et à tous la cordiale bienvenue et j'ouvre la séance du Conseil général du 14 mars 2022, dans un climat serein et cordial. Le Conseil général a été convoqué en date du 18 février dernier, soit dans le délai réglementaire. Les rapports et autres documents ont également été mis à votre disposition dans le délai prévu par le règlement. Merci aux intervenants, aux commissions et à l'Administration pour leur travail. La séance de ce soir et l'ordre du jour proposé par le Bureau ont été publiés au pilier public, sur le site internet de la commune et annoncés aux médias par le secrétariat municipal. De plus, une information a été publiée sur le panneau d'affichage communal. Enfin, le port du masque n'est plus à l'ordre du jour. Et en fin de plenum, je vous invite à prendre le temps de partager une verrée et ainsi retrouver un moment convivial après ces 2 ans de pandémie.

Je dois excuser ce soir Monsieur Ngamiak Tazuila du parti socialiste. Avant de céder la parole au Secrétaire du Conseil général, Monsieur Christophe Brendle pour l'appel nominatif des conseillers généraux, je demande ici à toute l'assemblée d'observer une minute de silence pour tous les disparus et tout le désarroi actuel en Ukraine. Je passe la parole à Monsieur Brendle.

Intervention de Brendle Christophe:

Angst Stéphane, Présent.

Arlettaz Pauline, Présente.

Biolzi Stéphanie, Présente.

Birbaum Thomas, Présent.

Brendle Christophe, Présent.

Bressoud Alain, Présent.

Brunetti Giovanni, Présent.

Carron Eveline, Présente.

Clivaz Cherryl, Présent.

Dal Molin Gregory, Présent.

Delarze Madeleine, Présente.

Doval Manuel, Présent.

Ecoeur Magali, Présente.

Fauquet Lucie, Présente.

Gaillard David, Présent.

Gex-Fabry Romain, Présent.

Gollut Emmanuel, Présent.

Gringeri Maria, Présente.

Guinnard Nathalie, Présente.

Iglesias Miguel, Présent.

Jomini Jonathan, Présent.

CONSEIL GENERAL

Joris Lionel, Présent.
Métrailler Marie, Présente.
Meyer Hervé, Présent.
Morisod Carole, Présente.
Morisod Florent, Présent.
Nicolas Michael, Présent.
Oberson Patrick, Présent.
Pellegrino Elysa, Présente.
Rudaz Lisa, Présente.
Ruiz Noé, Présent.
Schaffhauser Pascal, Présent.
Sotillo José, Présent.
Sprutta Emma, Présente.
Tazuila Ngamiak, Excusé.
Tissières Isabel, Présente.
Turin Michel, Présent.
Udressy Philippe, Présent.
Vanay Guillaume, Présent.
Vannay Damien, Présent.
Vetter Chantal, Présente.
Vieux Edgar, Présent.
Vuille Côme, Présent.
Zumbach Patrick, Présent.
Zürcher Cédric, Présent.

2. Approbation de l'ordre du jour

Intervention de Sotillo José: Présent 44, excusé 1. Le quorum est atteint, le Conseil peut librement délibérer. Je déclare donc cette séance ouverte. L'ordre du jour comporte 11 points, vous l'avez tous reçu et il est actuellement affiché à l'écran. J'ai reçu ce jour une résolution, vous l'avez tous eue sur votre pupitre. Je vous propose, puisque le Bureau l'a déclarée recevable, d'introduire un point 7 bis entre le point 7 et 8. A part cette modification, y a-t-il d'autres propositions de modification de cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est donc tacitement accepté tel que proposé. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour : approbation du procès-verbal. Je remercie au passage le Secrétaire Monsieur Christophe Brendle pour sa rédaction, sans oublier le travail conséquent de l'Administration communale qui, pour des raisons dues essentiellement au condition sanitaires ces derniers mois, n'a pu, dans les délais impartis, rendre le PV mot-à-mot du 20 décembre 2021. Il sera donc reporté au prochain plenum du mois de juin. S'agissant du procès-verbal décisionnel du 20 décembre 2021, y a-t-il des remarques ou des propositions de modification ? Madame Delarze.

CONSEIL GENERAL

3. Approbation du procès-verbal

Intervention de Delarze Madeleine: Il y a une erreur sur ce paragraphe, Monsieur Brunetti Giovanni, PS.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Delarze. Les conseillers généraux et conseillères qui acceptent le procès-verbal décisionnel du 20 décembre 2021 sont priés de lever la main. Merci. Des refus ? Des abstentions ? Merci. Le procès-verbal décisionnel du 20 décembre 2021 est donc adopté à l'unanimité. Les scrutatrices et scrutateurs, je les ferai venir tout à l'heure, qu'ils gardent un peu d'énergie pour toute à l'heure justement.

4. Informations du Bureau

Intervention de Sotillo José: Nous passons au point 4 de l'ordre du jour : les informations du Bureau. Le Bureau s'est réuni le 8 février 2022 en prévision de la séance de ce soir. A cette occasion, nous nous sommes entretenus avec l'entreprise RECAPP afin de mieux nous informer sur le processus de PV mot-à-mot. Cela nous a confirmé de soumettre à une commission ad hoc le projet d'un système d'enregistrement. De plus, nous avons également décidé de reporter un postulat et 2 interpellations au prochain plenum. Je vous informe également que la sortie du Conseil général pour 2022 est prévue le 17 septembre. Plus de détails vous seront donnés prochainement. Finalement, d'entente avec le Conseil municipal, il a arrêté l'ordre du jour de ce soir et a jugé recevable toutes les interventions qui sont présentes.

5. Rapport de la Commission Fusion

a. Message du Conseil municipal

Intervention de Sotillo José: Point 5. Rapport de la commission fusion. C'est un point historique pour notre commune et je vous demande d'avoir le respect et l'écoute nécessaires pour que les débats se passent dans un climat serein et respectueux. Je vous rappelle l'article 25 de notre règlement. La parole est accordée dans l'ordre des demandes. D'abord, aux chefs de groupe, puis aux conseillères et conseillers généraux, Une conseillère et un conseiller général, ne peut prendre la parole que 2 fois. Le temps de parole est limité à 5 minutes. Cette règle n'est pas appliquée au Conseil municipal, aux chefs de groupe, à la présidente et au rapporteur de la commission. Voici la procédure. Le Conseil municipal présente son message. Le rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport. Un membre du rapport de minorité donne lecture de son rapport. Entrée en matière. Si l'entrée en matière n'est pas combattue, nous passons directement la discussion de détail. Une fois la discussion de détail terminée, le débat sera clos. Seul le Conseil municipal et le président de la commission pourront encore s'exprimer. Selon l'article 137 de la loi sur les communes, qui précise que les conseils généraux sont consultés au scrutin secret, dès lors, le vote se fera à bulletin secret dans les urnes organisées par l'Administration que je remercie en passant.

Je passe tout de suite la parole au Conseil municipal pour le message du Conseil.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Turin Olivier: Merci. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères généraux, Mesdames et Messieurs qui nous suivez ici dans le public, Chers collègues, Chers représentants de la presse. Nous voici parvenus au terme du processus d'analyse de l'opportunité d'une fusion avec notre commune voisine de Monthey. C'est un moment, effectivement, comme vous le disiez Monsieur le Président, un moment historique.

Une fusion doit disposer d'une cohérence géographique, sociale, économique et culturelle. Il faut un destin commun, une communauté d'intérêts, ce qui est le cas dans ce projet. Petit rappel historique d'abord, en 2017, soucieux de construire l'avenir des 2 communes de la manière la plus efficace possible, les conseils municipaux des 2 communes ont estimé judicieux d'entamer cette analyse qui a conduit à l'élaboration du rapport qui vous est présenté.

Nous avons d'abord constitué un comité de pilotage composé de municipaux des 2 communes ainsi que 5 commissions thématiques composées des chefs de services des 2 communes ainsi que des municipaux. Ils ont travaillé sur les forces et faiblesses des 2 communes ainsi que les avantages et inconvénients d'un tel rapprochement. Le travail de ces commissions a été retranscrit dans le dossier de fusion qui vous est livré. Toutes les pistes et réflexions des groupes de travail n'ont pas été retenues mais y figurent quand même par souci de transparence. Ensuite, la population a été consultée à plusieurs reprises entre 2019 et 2020. Ce processus d'analyse a été long. Ce processus a été mûri. Les phases consultatives se sont enchaînées, suivies de soirées d'échanges et de présentation. Les documents d'analyse, de même que les réponses aux différents questionnements des citoyens qui ont suivi les soirées de présentation, figurent depuis le début de l'année sur le site internet dédié : fusion-mcm.ch. Le rapport de la commission ad hoc, de même que le rapport de minorité, seront discutés par la suite et j'aurais l'occasion de reprendre la parole pour vous répondre sur les opportunités qui font que ce projet a été validé par la majorité des conseillers municipaux des 2 communes le 21 décembre dernier. Venons-en maintenant au résultat du rapport qui indique clairement les opportunités d'une fusion de nos 2 communes et analyse le potentiel futur issu de cette fusion. Ce rapport met en évidence différentes opportunités. D'abord, et je le disais en préambule : un destin commun. Notre proximité géographique et notre territoire très imbriqué, impliquent des défis similaires et une vision partagée au sein d'une grande collectivité. Je me réfère au chapitre 8 et à sa vision d'avenir. L'intention de développement ensuite et notre souci d'assurer un service optimal et une qualité de vie à la population qui sont identiques dans nos 2 communes. Au niveau des collaborations maintenant, nous coopérons déjà et vous allez certainement le relever par la suite. Nous coopérons déjà dans de nombreux domaines. Police et sécurité, intégration, environnement et développement durable, mandat d'ingénierie, animations jeunesse, pour ne citer qu'eux. D'autres collaborations existent d'ailleurs de manière plus larges. Au niveau du district, au niveau de la région, au niveau cantonal. Mais une mise en place de ces collaborations au niveau des 2 communes est toujours laborieuse, prend toujours du temps aux exécutifs et aux législatifs, comme vous. Leur pérennité n'est jamais assurée. Après des années de collaboration intercommunale, il est, selon nous, temps de changer d'échelle afin d'être davantage efficaces. Des prestations enfin, garantir des prestations et être plus agiles dans la réponse aux citoyens, est une réelle opportunité qui est relevée dans le rapport. Une fusion garantit des prestations à la pointe, des investissements ciblés et ambitieux.

Pour parvenir à ces objectifs, nous devons changer d'échelle et mettre en commun notre territoire et nos finances. Au niveau de notre administration maintenant. Une commune fusionnée de près de 30'000 habitants, nous permettra d'être plus efficaces, d'entamer une mue progressive de notre administration afin de bénéficier des compétences ciblées dans différents domaines qu'on ne peut pas assumer pour le moment en raison d'une taille critique insuffisante. Nos administrations communales sont fondues en une seule : des garanties de non-licenciement du personnel et de maintien des prestations salariales seront données, elles ont été données d'ailleurs. Avec les départs naturels, il deviendra néanmoins

CONSEIL GENERAL

possible de recruter des compétences nouvelles, plus spécialisées. Fusionner, permet en effet de recruter du personnel davantage spécialisé dont les compétences profitent à toute la population. Quelle que soit l'issue du vote sur la fusion, sachez que nous devons nécessairement nous poser la question d'engagement de personnel davantage spécialisé, par exemple, d'urbanistes, pour ne citer que ça. En aurons-nous les capacités financières ?

Le rapport financier l'indique, Collombey-Muraz est arrivé au terme d'un cycle d'investissements importants pour se mettre à niveau avec les besoins de sa population. Nous sommes toutefois déjà conscients que des investissements importants se profilent pour les prochaines années. Le programme de législature, qui vous a été présenté vous l'a d'ailleurs bien démontré. Il n'y a qu'à constater les différentes études qui le compose : salle de gym, ici dans la région des Perraires, nouveau CO, rénovation et réaménagement de la salle polyvalente des Perraires, masterplan Plavaux-Perraires et réaménagement approfondi des différents secteurs sportifs. Tout de même, Monthey a aussi prévu un nouveau cycle d'investissements ces prochaines années. Tout cela fait partie des cycles habituels d'investissements, dont l'amortissement est perçu de façon sereine. Nous cumulons nos forces. Les revenus par habitant nettement plus élevés à Monthey, conjugués à nos rentrées financières et notre planification territoriale, nous permettront d'assumer nos investissements futurs, autant sur les anciens territoire de Collombey-Muraz, que sur ceux de Monthey. L'efficience que nous allons atteindre permet de faire bénéficier la population d'une fiscalité légèrement plus attractive, alors que nous n'aurons plus ou quasiment plus, de péréquation et ceci, est, je vous le promets, une réelle satisfaction. On peut en effet, se réjouir de bénéficier de la péréquation. La péréquation financière intercommunale a pour but d'atténuer les inégalités résultant des différences de ressources et de charges entre les communes municipales et de renforcer la solidarité entre elles. Si on ne bénéficie plus de la péréquation, c'est qu'on a davantage de ressources et qu'on peut fonctionner sans béquille. Qui souhaite rester sous perfusion ? Nous avons l'ambition d'en sortir et c'est ce qui est planifié, simulation financière à l'appui.

Le degré d'autofinancement de la nouvelle commune est donc supportable au vu de la fortune de cette nouvelle commune, sans compter les perspectives d'attractivité. Nous sommes bien conscients que les aspects émotionnels et que certaines craintes peuvent freiner cette volonté d'adhésion à une vision plus large et ambitieuse. Beaucoup de personnes craignent une perte d'identité. Les villages resteront pourtant tels quels et les sociétés locales resteront les mêmes. Une fusion, c'est plutôt en fait une affaire administrative. La commune administrative de Monthey ne changera en rien nos villages, de même que nos codes postaux. J'habiterai toujours à Muraz, 1893. Vous, à Illarsaz, vous aux Nyles, vous, à Collombey-le-Grd, vous, à Collombey. De plus, un guichet et un bureau de vote seront toujours à notre disposition à Collombey car nous souhaitons garder des infrastructures publiques décentralisées et rester à proximité de tous les citoyens. Parlons maintenant de l'attractivité de cette nouvelle commune. Dans la vision de cette fusion, il ressort clairement l'ambition d'un positionnement fort au niveau régional et cantonal. L'ambition de devenir le centre névralgique de toute la région du Chablais qui a besoin d'un élément moteur entre Sion et Lausanne. Avec une commune « moteur » comme celle qui vous est proposée, nous sortons du contexte actuel de région périphérique. Celles et ceux qui craignent une fuite en avant, une croissance immodérée de la population, je réponds que non, cette fusion, elle est plutôt perçue comme l'ambition d'améliorer encore la qualité de vie et le service aux citoyennes et aux citoyens. Notre futur plan de zones qui vous sera bientôt présenté, vous démontrera que nous n'avons pas la volonté d'augmenter la population par l'ouverture de nouvelles zones à bâtir. Nous avons seulement la volonté de nous positionner comme pôle économique d'excellence comme pôle de référence dans différents domaines de services industriels. C'était cité par exemple dans le rapport, l'écologie industrielle. Et le territoire le permet. Une croissance économique permet aussi de garantir des emplois de proximité. Dans le même sens, la fusion pourrait permettre une meilleure cohérence globale en termes de mobilité, de

CONSEIL GENERAL

gestion du territoire et d'urbanisme et de développement commun et transversal entre les 2 communes. La nécessité d'avoir une vision large et cohérente de notre territoire, la mise sous le même toit de nos nombreuses infrastructures et la mise en valeur de nos complémentarités. La possibilité de bénéficier de compétences accrues dans cette nouvelle commune administrative, avec comme conséquence une amélioration de la palette de prestations à la population. La force financière de la nouvelle commune qui nous permettra d'investir davantage et de manière ciblée, sont autant d'éléments capables d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Un nouveau dynamisme. Une figure de proue pour un Chablais plus attractif, un projet orienté sur le futur, pour le bien de nos générations futures. Une ambition que le Conseil municipal dans sa majorité, vous demande de partager et de soutenir. Permettez-moi enfin, quelques considérations plus personnelles.

J'ai un message à vous donner pour la suite de cette soirée, dont la portée est historique, pour notre commune et aussi pour notre région. Même si votre vote est consultatif, c'est un préavis qui revêt une symbolique très très importante. Débattiez, débattiez encore, positionnez-vous comme bon vous semblera et on verra le résultat. Et quel que soit le résultat du vote final de votre institution, il sera bon. Il sera bon, car il sera issu d'un processus démocratique.

La démocratie c'est un bien précieux, mais très fragile. On le constate encore ces jours dans l'actualité.

Au Conseil municipal, nous travaillons de notre mieux. On se met à la disposition de notre population, sans intérêt personnel, sinon celui de la satisfaction du travail bien accompli en faveur de vous, de vous toutes et de vous tous. Si on s'imagine maintenant avec notre commune voisine, c'est pas parce que maintenant on la trouve belle, c'est pas parce que maintenant on la trouve attractive, pas qu'on la trouve désirable financièrement. Non, c'est pas ça, c'est parce qu'on imagine notre futur ensemble et qu'on l'aime suffisamment pour imaginer un destin commun, quelque chose qui nous fait voir plus loin dans l'intérêt de nos citoyens et de notre région.

Nous vous proposons donc ce projet de bonne foi et vous encourageons à le soutenir. Merci de votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci, Monsieur le Président de commune, merci Monsieur Turin. Je passe la parole au rapporteur de la commission agglo, M. Zürcher.

b. Rapport de la Commission adhoc Fusion

Intervention de Zürcher Cédric: Chers collègues conseillers. Je vais commencer au préalable, étant donné l'aspect très émotionnel de ce sujet. La commission n'a eu que pour objectif de restituer les informations concrètes. Tout sujet à interprétation ou à appréciation a été systématiquement mis de côté. Il s'agissait pour nous de rester le plus précis possible. Cela dit, je procède à la lecture du rapport, en partie, en commençant par l'entrée en matière. Les membres de la commission acceptent l'entrée en matière à l'unanimité. Commission fusion Conseil général 5. Remarques générales sur les différentes thématiques. Afin de rédiger le présent rapport, les principes de fonctionnement de la future commune exposés aux pages 43 et suivantes du rapport de synthèse ont servi de fil rouge à la commission. Tous les thèmes sont repris dans l'ordre ci-dessous, selon rapports et réponses reçus. Identité La nouvelle armoirie représente un mixte des deux armoiries existantes. Le nom de la future commune est Monthey. Cependant, les villages conserveront leur nom actuel. Les personnes originaires de Collombey-Muraz auront leur droit de cité à Monthey. C'est donc le nom de Monthey qui figurera sur les documents officiels. Autorités/Gouvernance. Le conseil communal sera composé de 9 membres et le conseil général de 60 membres. Les bourgeois de Collombey-Muraz resteront bourgeois de Collombey-Muraz, sauf en cas de

CONSEIL GENERAL

vote contraire le 15 mai 2022. Deux bureaux de vote seront mis en place sur le territoire des deux anciennes communes aussi longtemps que nécessaire.

Administration. L'ensemble des postes de travail sera garanti au niveau salarial actuel. Il s'agit d'un engagement moral de la part de la Municipalité. L'organigramme de la nouvelle commune n'a pas encore été établi finement et ne sera pas connu avant la votation populaire. Il n'y aurait pas de doublon dans les postes. L'organisation sera affinée au fur et à mesure des départs naturels et des départs à la retraite. Les tâches administratives de la commune se complexifient, ce qui a pour conséquence une nécessité de s'adapter continuellement. De ce fait, plusieurs tâches spécifiques sont déjà sous-traitées à Monthey (structure jeunesse, déléguée à l'énergie, sécurité, etc...). S'il n'est pas possible de sous-traiter, la commune devra engager des spécialistes pour certaines tâches afin de pallier aux manques actuels et futurs. Ecoles et structures de garde pour enfants Les centres scolaires et crèches-UAPE actuels resteront dans les quartiers et villages selon leurs localisations actuelles. Durant ces dernières années et avec l'arrivée de personnes plus jeunes sur le territoire communal, la commune de Collombey-Muraz a développé de manière conséquente son Commission fusion Conseil général offre de crèche. A Monthey, le réseau de l'ARPAJ est plus développé et il existe des crèches privées sur lesquelles la commune s'appuie. EMS/CMS L'EMS de Collombey-Muraz est une société anonyme. L'EMS de Monthey se dirige probablement vers une forme juridique identique. Au moment de la rédaction du présent rapport, cette décision n'est pas encore actée et pourra encore être modifiée. A l'avenir, une gestion similaire serait prévue et une harmonisation des tarifs serait envisagée. Loisirs/Sports/Culture Actuellement, les deux communes se consultent déjà pour se coordonner et éviter les doublons. Cela n'empêche pas la commune de Collombey-Muraz d'investir si le besoin s'en fait sentir. Le nombre d'associations et de sociétés locales est plus important à Monthey qu'à Collombey-Muraz. Celles-ci sont soutenues par les communes. Les modalités d'octroi de soutien aux sociétés locales de la commune fusionnée ne sont pas encore établies. Aucune garantie de subvention de soutien pour les sociétés n'est acquise. Sécurité Le service du feu regroupe quatre communes sous l'entité CSI Chablais-VS (Collombey-Muraz, Monthey, Massongex et Vérossaz). La police est intercommunale. Actuellement, c'est la ville de Monthey qui assure sa gestion. Le Conseiller municipal de Collombey-Muraz en charge de la sécurité participe aux séances de l'état-major de police afin d'y apporter les demandes de la commune de Collombey-Muraz. La tâche de chargé de sécurité est actuellement sous-traitée à la ville de Monthey. Eau/Electricité/Déchets et réglementation Contrairement à ce qu'indique le rapport, la commune fusionnée aura 2 législatures pour harmoniser tous ses règlements. Les services de l'eau potable, des eaux usées et du traitement des déchets sont des services qui doivent être autofinancés. Collombey-Muraz présente 3 comptes déficitaires. A Monthey, seul le compte déchets est déficitaire. La commune fusionnée aura deux tarifs différents applicables à l'électricité. C'est déjà le cas actuellement sur la commune de Collombey-Muraz puisque les villages de Collombey, de Muraz, d'Illarsaz et de Collombey-le-Grand sont fournis en électricité par la Romande Energie SA alors que le village des Neyres est rattaché aux Services Electricité, Energies et Développement Durable de la ville de Monthey. Pour Collombey-Muraz, le contrat avec la Romande Energie est valable jusqu'en 2037. Commission fusion Conseil général La FuturoSTEP est un projet d'envergure régionale envisagé par la commune de Monthey. Il n'a pas encore été formellement validé et beaucoup d'incertitudes subsistent. En effet, le nombre de communes partenaires n'est pas encore connu, le coût total n'est pas défini et la clé de répartition des coûts d'investissement et de fonctionnement n'a pas encore été déterminée. Pour les communes partenaires et CIMO, un montant d'investissement très important est à prévoir. Forêts La nouvelle commune devrait rejoindre le Triage forestier du Haut-Lac. Aménagement du territoire Suite à la question de la commission, le détail des surfaces industrielles n'a pas pu être calculé au moment de la rédaction du rapport. A ce jour, il ne nous est pas encore possible d'indiquer les surfaces industrielles non bâties sur le territoire des deux communes. Le parc périurbain mentionné dans le rapport n'est plus d'actualité. L'idée se dirige plutôt vers un parc naturel régional. Une

CONSEIL GENERAL

fusion permettrait d'avoir une vision plus large de l'aménagement du territoire et de plus facilement mettre en œuvre les projets d'aménagement et de mobilité. Mobilité La mobilité n'est pas uniquement régie par le schéma directeur de l'agglomération. Les communes continuent à développer la mobilité au gré des opportunités et des demandes. Finances et impôts Le COPIL propose une unification du taux d'impôt et du taux d'indexation, à savoir 1.2 pour le coefficient et 165% pour l'indexation. Pour les habitants de la commune fusionnée, il s'agirait d'une baisse d'impôts. Ce taux sera celui proposé par le Conseil municipal de la nouvelle commune au Conseil général. La décision finale reviendra au nouveau Conseil général puisque la fixation du taux d'imposition fait partie de sa compétence. En revanche, les taxes (eau potable, épuration, déchets) augmenteront dans tous les cas, étant donné que ces trois services sont actuellement déficitaires sur la commune de Collombey-Muraz. A Monthey, seul le service des déchets est déficitaire. Commission fusion Conseil général 6. Message de la commission fusion Les communes de Collombey-Muraz et de Monthey ont entamé une réflexion de projet de fusion en 2018. La commission tient à souligner l'importance qui a été donnée à la participation des habitants. En effet, des ateliers citoyens ont été organisés, un sondage public a été réalisé et une information a été donnée aux habitants des deux communes en 2021. Lors de cette dernière étape, ceux-ci ont une nouvelle fois eu la possibilité de donner leur opinion et de proposer des pistes d'amélioration. La commission est consciente de l'ampleur du projet. Elle aurait attendu toutefois des réponses plus claires au sujet de plusieurs questions et reste quelque peu sur sa faim. Le projet n'étant pas finalisé pour de nombreux détails, ce sera à nos futures autorités de mener à bien ce projet en cas d'acceptation populaire. 7. Recommandation de la commission fusion Avec 5 voix pour, 3 contre (la présidente ne vote pas), la commission fusion recommande d'accepter le projet de fusion tel que présenté. 8. Vote final Conformément au règlement, il est annoncé la rédaction d'un rapport de minorité. Cela étant, les membres de la commission fusion décident d'adopter le présent rapport à 5 voix pour, 0 contre et 3 abstentions. 9. Conclusion et remerciements La commission fusion remercie le Conseil municipal et l'administration communale pour leur collaboration.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Zürcher, rapporteur de la commission fusion. Je passe la parole à un des 3 membres du rapport de minorité. Monsieur Guillaume Vanay.

Intervention de Vanay Guillaume: Monsieur le Président du Conseil General, Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux, Chères et chers collègues. En application de l'article 20 alinéa 6 du règlement du Conseil général, nous avons l'honneur de vous soumettre ci-après notre rapport de minorité, pour donner suite au rapport établi par la commission ad-hoc concernant le projet de fusion entre Collombey-Muraz et Monthey.

1. PREAMBULE

C'est un peu à contrecœur que ce rapport vous est soumis, soyez-en certains. A contrecœur, car il est rare et heureusement d'ailleurs, que le Conseil général de Collombey-Muraz soit confronté à la lecture d'un rapport de minorité. Nous tenons à souligner que le climat au sein de la commission était très bon, même si, concernant un sujet aussi important et émotionnel pour l'avenir de notre commune, les débats ont été parfois vifs, mais toujours conduits de manière cordiale et constructive. C'est tout de même avec un sentiment du devoir non accompli et un certain manque d'information à fournir à leurs collègues et leurs concitoyens qu'en l'état, 3 membres de la commission adhoc ont pris la décision de rédiger un rapport de minorité. Celui-ci est établi dans le but de démontrer qu'un certain nombre d'incohérences et de manquements sont prédominants sur le sujet, contrairement à ce que peut faire paraître le rapport de la commission. Certains des points du rapport de ladite commission seront repris ci-après dans le

CONSEIL GENERAL

développement ou complétés par d'autres sujets non abordés dans le rapport final de la commission ad-hoc.

2. DEVELOPPEMENT 2.1 AUTORITES/GOUVERNANCE

Ni Monthey, ni Collombey-Muraz n'ont de la peine à renouveler leurs autorités. Cette préoccupation, souvent décisive pour un processus de fusion, n'est pas d'actualité. A Collombey-Muraz, il y a aujourd'hui : 45 Conseillers Généraux, 7 Conseillers Municipaux. A Monthey, il y a aujourd'hui : 60 Conseillers Généraux, 9 Conseillers Municipaux. Soit, un total de 121 personnes élues, de tous bords politiques, représentant un bassin de population de plus de 27'000 habitants. Pour ce même bassin de population, en cas de fusion il n'y aurait plus que 69 personnes élues par le peuple, pour le représenter, soit : 60 Conseillers Généraux, 9 Conseillers Municipaux. Le Président de Monthey travaille aujourd'hui avec un taux d'activité de 90%. Celui de Collombey-Muraz est occupé par son poste à hauteur de 60%. Le Président de la potentielle future commune travaillerait à un taux de 90%, soit le même taux que l'actuel Président de Monthey. Vu l'ampleur de la tâche, encore plus importante les premières années, nous ne comprenons pas ce taux d'occupation. Occuper ce poste à 100% nous paraîtrait bien plus opportun. Lors des diverses élections et votations, Monthey et Collombey-Muraz votent de manière très similaire, soit avec un taux de participation de 35% environ. Collombey--Muraz ne représenterait qu'un tiers de l'électorat de la nouvelle commune. Il y a donc un réel risque pour la population actuelle de Collombey-Muraz de se retrouver clairement sous-représentée, voire, dans un cas extrême, plus représentée du tout. Nous pensons particulièrement au pouvoir exécutif. La rencontre, dans nos villages, avec nos autorités politiques donne la possibilité à quiconque de venir s'exprimer, sans intermédiaire, en citoyens engagés et intéressés par des projets de proximité. Avec la fusion, cette proximité avec le politique disparaîtrait et le désintérêt de la population irait grandissant.

2.2 ADMINISTRATION

Qu'en serait-il de cette fusion administrative? Malgré les multiples demandes de la commission, à ce jour, je cite: « ceci n'est pas établi finement », soit principalement:

Organisation de la future commune : Organigramme. Echelle salariale.

Une des promesses des municipalités actuelles est, que tous les salaires, soit des deux communes, trouveront une place dans le futur échiquier communal et conserveront, au minimum, leur salaire actuel. Il s'agit uniquement d'un engagement moral.

Nous voulons bien entendre qu'il n'y aura pas de changement pour le personnel, mais un remaniement des cahiers des charges et des fonctions est obligatoire.

Certains doublons devront être réaffectés à d'autres tâches.

Nous émettons une réserve quant à cet engagement moral, car il est pris par les personnes en place aujourd'hui. Il ne sera peut-être pas du tout en accord avec les personnes élues de la potentielle nouvelle commune. Aucun élu actuel ne peut assurer être présent en 2025 autour de la table du nouveau pouvoir exécutif.

2.3 ECOLES ET STRUCTURES DE GARDE POUR ENFANTS

Concernant les écoles, en cas de fusion, la potentielle future commune se retrouverait avec 3 directeurs et 7 directeurs-adjoints.

Son organisation et son organigramme sont extrêmement importants. Ce point figurait également dans les questions de la commission à la municipalité.

Sa réponse était, je cite:« ceci n'a pas été établi finement ».

2.4 VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE /LOISIRS/SPORTS/CULTURE

CONSEIL GENERAL

Une question a également été posée concernant le soutien aux sociétés et associations locales. Aujourd'hui, celles-ci savent exactement ce dont elles jouissent. En cas de fusion, ce soutien, contrairement aux employés communaux par exemple, ne leur est pas acquis, pas même moralement.

La fusion de communes entraîne bien souvent la fusion des sociétés locales.

2.5 EAU/DECHETS ET REGLEMENTATION

Concernant les taxes, une question figurant dans l'annexe A du rapport de la commission, a été posée à la municipalité. La réponse reçue de la part de celle-ci est loin d'être satisfaisante. Nous constatons que « l'analyse n'a pas été faite ». Elle n'était pas dans l'impossibilité de la faire, mais ne l'a tout simplement pas réalisée. Avec un tableau financier pour chaque commune, arrêté à une date identique, ainsi que des chiffres connus, la balance aurait ainsi, à notre sens, pu être faite. Ainsi, nous aurions des chiffres concrets pour un projet qui se veut être concret.

Seul un tableau comparatif des taxes actuelles de chaque commune est disponible.

2.6 ELECTRICITE

Aucune étude n'a été faite sur la question du futur tarif d'électricité.

De l'aveu de la Municipalité, « La question du coût du réseau électrique n'a pas été établi finement » pour le cas où la future potentielle commune voudrait racheter le réseau électrique de Romande Energie SA. Cette question ne serait abordée que lorsque le contrat sera échu, soit en 2037. D'ici là, ce serait le statu quo pour chacune, que fusion se fasse, ou non.

Ce printemps, les SI de Monthey deviendront une société anonyme. Ceci impliquera une augmentation du prix au kW/ha court ou moyen terme pour les montheyens.

2.7 IMPOTS

Les séances de la commission ont fait l'objet de vives discussions sur le choix de l'option n°3 concernant le taux d'imposition et son coefficient.

C'est au vu « des perspectives envisagées au niveau de la rationalisation progressive de l'administration, des rentrées fiscales et des investissements futurs que l'option 3 a été jugée réaliste et prudente » de la part du COPIL.

Le COPIL a décidé de proposer un coefficient d'impôt de 1.2 et un taux d'indexation à 165 %.

Cette option a été retenue malgré le fait que le canton juge la marge d'autofinancement de la potentielle nouvelle commune d'« insuffisante ».

Ce fait, ainsi que la baisse d'impôt arguée largement dans les médias, nous confortent dans l'idée que la proposition n°3 est en parfaite contradiction avec des résultats financiers réalistes.

2.8 SITUATION FINANCIERE

L'harmonisation des salaires par le haut ainsi que les futurs frais de fonctionnement s'y rapportant auront indéniablement une influence non négligeable sur les finances communales.

Concernant la péréquation financière en rapport avec la fusion :

Selon les informations de la municipalité, l'aide financière unique à la fusion se porte à hauteur de 4 millions l'année suivant la fusion.

Les pertes annuelles de revenus liées à la nouvelle péréquation seront de plus de CHF 18 millions en 8 ans:

1e année : - 2'039'600 CHF

2e année : - 2'039'600 CHF

3e année: - 2'039'600 CHF

4e année: - 2'039'600 CHF

CONSEIL GENERAL

5e année: - 2'655'166 CHF

6e année: - 2'655'166 CHF

7e année: - 2'655'166 CHF

8e année: - 2'655'166 CHF

En cas de fusion, l'endettement net par habitant s'élèverait à CHF 4'027 dès la fin 2026 déjà.

En cas de statut quo, donc sans fusion, l'endettement net par habitant de la commune de Monthey s'élèverait à CHF 4'957 contre CHF 2'316 pour Collombey--Muraz.

2.9 INVESTISSEMENTS

La commune de Monthey entre dans un cycle d'investissements très importants, et Collombey-Muraz en sort.

Lors des séances de commissions, notre municipalité affirme que le 100% des investissements annuels budgétisés ne se sont jamais réalisés. Des lors, nous ne comprenons pas pourquoi un 100% de réalisations est comptabilisé comme tel pour Collombey-Muraz dans le rapport financier.

Bien évidemment ainsi, l'excellente marge d'autofinancement prévue pour les années à venir pour Collombey-Muraz permettrait d'augmenter le degré d'autofinancement à environ 59%. L'objectif fixé par le COPIL entre 55% et 60% est ainsi atteint, alors même qu'il est qualifié d'« insuffisant » par l'Etat du Valais.

Pour des résultats comptables réalistes et factuels, le taux de réalisation des investissements annuels ne peut être présente « a la carte » soit, d'un côté à 100 % et de l'autre à 70-80%.

A savoir qu'en cas de statu quo, soit sans fusion, et, en comptant les investissements nets non pas à 70 ou 80% mais à 100% pour Monthey, comme pour Collombey- Muraz, les degrés d'autofinancement figureraient ainsi :

39,6% pour Monthey pour la période 2021-2024 33,4% pour Monthey pour la période 2025-2026

73,6% pour Collombey-Muraz pour la période 2021-2024 112,4% pour Collombey-Muraz pour la période 2025-2026.

En finalité, en prenant des résultats comptables et surtout comparables pour les 2 communes, le degré d'autofinancement serait en réalité de 47.8%.

De plus, élément marquant et manquant dans les investissements : la FUTURO-STEP L'avant-projet de FUTURO-STEP est engagé, c'est un fait .

Des chiffres sont sortis en 2019 déjà (voir le communiqué de presse de CIMO du 22 juillet 2019), avec, comme premiers chiffres avancés à l'époque: un investissement de CHF 257mio avec une marge d'erreur de plus ou moins 30%.

Pour un projet de cette importance, quelque 80 millions seraient à la charge des communes participantes.

A savoir qu'avec les augmentations actuelles du coût de la construction, sur les 257 millions budgétisés de base, nous pouvons aisément, sans illusionnisme, sur une augmentation de 15 à 20%.

2.10 COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Tout d'abord, concernant les collaborations intercommunales, nous parlons bien de sous-traitance et non de délégation. Ce terme a tout son sens.

Concernant la sous-traitance de certaines tâches, Collombey-Muraz est, avec ses pratiquement 10'000 habitants, dans une phase critique de développement. Critique, car elle se voit tiraillée entre « engager du

CONSEIL GENERAL

personnel spécialisé » OU « sous-traiter ces tâches pour lesquelles nous n'avons justement, à ce jour, pas de personnel spécialisé ».

En l'état actuel, nos autorités ont privilégié la sous-traitance. Celle-ci se tourne « naturellement » vers Monthey, qui, de son côté peut assurer un nombre de tâches suffisantes à ses employés spécialisés, notamment engage grâce aux mandats de Collombey-Muraz.

Cette dizaine d'excellentes collaborations intercommunales corrobore ce mode de fonctionnement.

Ces collaborations sont bénéfiques aujourd'hui à Collombey-Muraz et ceci n'est pas remis en question, mais il est tout de même important de souligner qu'elles sont financièrement profitables pour Monthey.

3. CONCLUSIONS

Nous tenons tout d'abord à remercier le bureau du Conseil général pour avoir repoussé la séance du 21 février au 14 mars 2022. Les commissaires n'ont pas chômé entre Noël et Nouvel An, afin de retourner plus de 80 questions aux municipalités pour le 13 janvier 2022.

Qualifiée au premier abord de « non chronophage », l'étude des différents rapports aura eu raison du temps investi par l'ensemble des commissaires.

Il faut relever que, pour plusieurs questions, les réponses restent encore inconnues au moment de la rédaction du présent rapport.

Selon les dires du Président de la Municipalité, il est important de savoir que seules les 5 dernières pages du rapport (synthèse de l'étude de fusion) doivent réellement être prises en considération comme résultante même du projet de fusion.

Nous soulevons le fait que, la Municipalité a répondu à la question 8.2.4 de l'annexe A, [*« qu'il ne serait pas juste que l'actuel Conseil municipal de Collombey-Muraz affirme qu'un investissement quel qu'il soit et qui sera finalement de la compétence du Conseil municipal de la commune fusionnée, sera réalisé et dans quel délai. »*] alors que pour certains points, pourtant sensibles et encore plus importants, cette même Municipalité prend la responsabilité, notamment par engagement moral, d'assurer une place de travail à tous les employés communaux des deux entités.

Or, il en adviendrait également de la responsabilité de la nouvelle Municipalité, soit après fusion, d'assurer le bon fonctionnement, la tenue des budgets et surtout des comptes.

Nous trouvons par ailleurs fortement dommageable et mettons en cause la crédibilité du rapport de fusion lorsque dans celui-ci, tout paraît positif pour les deux communes concernées. Rapport qui rappelle, a été établi et approuvé par le COPIL avant les prises de position des deux pouvoirs exécutifs.

Nous l'avons relevé, ce rapport de fusion contient de nombreuses lacunes et des questions non résolues. Le citoyen doit pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause.

En finalité, le projet est relativement mal ficelé. Il n'y aurait sinon pas eu de problème pour rendre les réponses attendues dans les temps.

A ce stade et vu les réponses évasives des municipalités, nous ne savons pas où l'on veut nous emmener, ni par quels moyens.

Avec les points soulevés plus haut, il n'est pas envisageable, pour les signataires de ce rapport de minorité, d'accepter un projet d'une telle envergure, impliquant plus de 27'000 personnes dans son sillage, avec autant d'interrogations en suspens.

Le 14 mars, le Conseil Général prend part à un vote consultatif pour la population certes, mais combien il est important de ne pas sous-estimer l'écho du pouvoir législatif sur la population.

CONSEIL GENERAL

Au vu de ce qui précède et contrairement à la commission ad-hoc, nous invitons le Conseil General à refuser ce projet de fusion entre Collombey-Muraz et Monthey pour le bien de l'ensemble des concitoyennes et concitoyens de notre commune.

Pour le rapport minorité, Gex-Fabry Romain, Noé Ruiz et moi-même.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Vanay pour ce rapport. Je vais passer à l'entrée en matière. Quelqu'un dans l'assemblée désire-t-il combattre l'entrée en matière ? Monsieur Romain Gex-Fabry.

c. Entrée en matière

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry, chef du groupe UDC. Merci Monsieur le président de donner la parole quand même à l'entrée en matière, même si on ne la combat pas.

Monsieur le président du Conseil général, Monsieur le président de la Municipalité, Mesdames, Messieurs les municipaux, chères et chers collègues. Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, cher public, bonsoir. Je dois vous avouer, c'est avec une certaine appréhension que le groupe UDC accepte l'entrée en matière sur le sujet qui peut-être, voir certainement est le plus important de l'histoire de Collombey-Muraz après la dissolution de la châtellenie de Monthey en 1787, soit le jour de l'indépendance de notre commune.

J'aimerais tout d'abord remercier le Bureau pour avoir accepté de déplacer cette séance plénière initialement prévue le 21 février. Je remercie également la commission dans laquelle j'ai eu la chance de participer qui a su rendre son rapport dans les temps, malgré des délais très courts imposés et rythmés par les Municipalités. Malheureusement, chacun de nous remarquera que toutes les questions adressées au Conseil municipal n'ont pas trouvé de réponse encore à ce jour. Ce n'est un secret pour personne, l'UDC est opposé à ce projet de fusion. C'est vrai, nous nous y opposons pratiquement depuis son amorce, car contrairement aux fusions, disons, standard, celle qui nous est proposée n'est ni une nécessité, ni une demande de la population, ni même une opportunité d'ailleurs. Contrairement à ce que l'on nous rabâche sans cesse, en tout cas, pas pour Collombey-Muraz.

Tout de même, il est important de souligner que l'UDC, n'est pas parti en croisade contre les Municipalités actuelles ou antérieures, ni même contre la ville de Monthey, autant que ce soit clair pour tout le monde. Nous tenons à rappeler qu'en l'état, nous soutenons un certain nombre de bonne collaboration avec notre voisine et tenons à les faire perdurer. Le temps qu'il faudra. Il est primordial pour le groupe UDC que la population ait écho d'un maximum d'informations sur le sujet afin de se prononcer en masse mais surtout que celle-ci soit objective et avérée. C'est ce que nous démontrerons dans la discussion de détail qui suivra, dans laquelle je reprendrai la parole. Merci pour votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Gex-Fabry. Je répète ma question, quelqu'un dans l'assemblée désire-t-il combattre l'entrée en matière ? Madame Tissières.

Intervention de Tissières Isabel: Isabel Tissières, pour le Parti Socialiste. Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues. Le groupe Socialiste a pris connaissance du Message du Conseil Municipal, du rapport de la Commission adhoc Fusion, du rapport de minorité de la Commission Fusion et a pris soin également d'analyser la situation de son côté afin d'avoir une vision d'ensemble et de pouvoir se prononcer de manière totalement indépendante sur la question.

CONSEIL GENERAL

Nous remercions d'ores et déjà les différentes personnes impliquées pour leur travail de recherche d'informations et de synthèse. Cela est d'une grande aide lorsqu'il s'agit de comprendre ce sur quoi nous devons nous prononcer, ce sur quoi nous allons être amenés à voter exactement en mai.

Et qu'allons-nous voter finalement ? Nous allons devoir donner notre avis concernant le projet de fusion, initié il y a quelques années par les Conseils Municipaux des communes de Monthey et de Collombey-Muraz. Un projet qui souhaite : améliorer la qualité de vie des citoyens, favoriser le dynamisme de la région, soutenir le développement économique, assurer une vision cohérente du territoire et mettre en commun les ressources administratives pour gagner en efficacité. Cela, ce sont les objectifs, assurément louables, des conseillers municipaux de l'époque pour nos communes. A la suite de leur travail, de leurs études sur la question, le meilleur moyen qu'ils ont identifié pour y parvenir, c'est au travers d'une fusion. Et voilà, finalement, ce sur quoi nous allons voter, nous, aujourd'hui. Nous allons donc décider, si la fusion des 2 communes est un moyen efficace pour atteindre ces objectifs. Nous avons la mission de déterminer si ensemble, nous serons meilleurs. Il ne s'agit pas d'une commune versus une autre. Ensemble, c'est-à-dire : Illarsaz, Muraz, Collombey, Les Neyres, Collombey-le-Grand, Monthey, Choëx et Les Giettes. Voyez l'étendue du territoire. Voyez le nombre d'entités impliquées. Ensemble cela veut dire 8 lieux résidentiels et de vie, 8 cultures, 8 identités, qui travaillent ensemble pour améliorer la qualité des services de leurs citoyens.

Aujourd'hui, les défis imposés par la société ne laissent plus d'autre choix que de travailler en interdisciplinarité, à l'échelle régionale et de manière coordonnée. La mobilité en est un parfait exemple. Mener une politique de mobilité quelle qu'elle soit, est plus efficace si elle est réfléchie à l'échelle régionale plutôt que de façon locale et indépendante. De plus, nous savons tous que les coûts de certains services ne seraient pas supportables pour une commune telle que la nôtre s'il fallait les prendre en charge seul : la police en est un bon exemple. Mettre en place une police communale serait impensable actuellement. Fusionner nous permettra d'en avoir une meilleure maîtrise, d'avoir encore mieux, car nous pourrions décider comment nous voulons que la police intervienne sur notre territoire, plutôt que de juste payer pour avoir droit à un service. Actuellement nous avons le droit à un service d'une police intercommunale, mais ces collaborations sont sans cesse renégociées et donc jamais assurées sur le long terme. Un mandat de prestation, il ne faut pas se le cacher, cela veut dire une marge pour Monthey. En cas de fusion il y aurait une police pour tous, sans cette strate intermédiaire. C'est-à-dire : un service à la population moins fastidieux, car plus besoin de le négocier ; et une efficacité accrue donc un service moins cher pour la collectivité.

Actuellement, nous sommes une commune qui somme toute a de la chance, car nous bénéficions de l'argent de la péréquation financière cantonale et des collaborations intercantionales avec la commune de Monthey. Malheureusement, la pérennité de ces avantages n'est pas assurée et nous n'avons que peu d'influence sur leur durée. Il suffit que des décisions négatives soient prises au niveau cantonal et la péréquation financière pourrait fortement diminuer, voire disparaître. Même raisonnement pour les conventions intercommunales, il suffit que la commune de Monthey renonce à l'une ou l'autre de ces conventions et notre commune se trouverait dans une situation financière délicate. Car tous les 4 ans ces collaborations sont rediscutées et à tout moment elles pourraient être remises en question.

Pour l'instant, malgré notre situation financière et grâce à la taille et aux moyens financiers de notre voisine, notre population peut bénéficier d'un grand nombre de services. Cependant, si notre population a doublé en quelques années, la situation financière demeure la même, car au niveau développement industriel notre commune a trop peu évolué en 30 ans. Le développement économique ne suit donc pas le développement démographique. Si on pense aux années à venir, il devient donc urgent de prendre des décisions. Parler c'est bien, commenter, critiquer, refuser peut être constructif. Mais il arrive un moment où il faut prendre une décision, car les décisions en politique communale, nous le savons tous, vont

CONSEIL GENERAL

engendrer des changements, changements qui ne seront pas immédiats. En cela, certains diront que Messieurs PDC Stéphane Coppey et Yannick Buttet arrivaient peut-être 20 ans trop tôt avec ce projet, d'autres pourraient dire qu'ils étaient visionnaires. Nous, nous estimons qu'ils arrivaient justement au bon moment pour proposer une solution. Solution, qui rappelons-le à tous : va profiter avant tout, à Collombey-Muraz. Nous acceptons donc l'entrée en matière. Et nous annonçons déjà que le groupe socialiste est POUR le projet de Fusion. Merci pour votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Tissières. J'ouvre donc l'entrée en matière, quelqu'un d'autre désire s'exprimer ? Madame Morisod.

Intervention de Morisod Carole: *Carole Morisod pour les Vert.e.s Monsieur le président, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs conseillers municipaux, Chères collègues.* La fusion de notre commune est un sujet hautement émotionnel, c'est pourquoi, une analyse approfondie des opportunités ou des risques que pourrait entraîner une telle démarche est indispensable. Le groupe des Vert.e-s a pu dès lors participer activement à cette analyse à travers notamment la présence active d'une membre dans la commission fusion mais aussi en épluchant attentivement les documents mis à disposition sur le site de la commune. Bien entendu, les Vert.e-s ont également participé aux sondages, aux séances d'information et à des discussions pour évaluer au plus juste la situation actuelle et future en cas de fusion. Le groupe des Vert.e-s a fait cette analyse, depuis plusieurs années et le résultat final est qu'une adhésion à une fusion comportera des bénéfices significatifs pour notre commune et ses citoyennes et citoyens. Le groupe des Vert.e-s tient à remercier la commission fusion qui a étudié avec intérêt et sérieux les deux rapports du SEREC, (étude et finance) et qui a pris le temps et la rigueur pour déposer plusieurs dizaines de questions à la municipalité de Collombey-Muraz. Il remercie également la municipalité pour sa disponibilité et ses éclaircissements quant aux réponses fournies. Le groupe des Verts accepte donc l'entrée en matière.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Morisod. Madame Métrailler.

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le PDC. Bonsoir à toutes et à tous. Le groupe PDC accepte l'entrée en matière concernant le projet de fusion entre les communes de Collombey-Muraz et de Monthey. Je vous annonce déjà que notre groupe est partagé sur cette question et que je ne prendrai pas la parole au nom du groupe, mais que chacun prendra la parole à titre individuel s'il le souhaite.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Métrailler. Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR, donc je prends la parole au nom du groupe PLR sur ce point. Et vu que tous les autres groupes ont parlé, le PLR accepte aussi l'entrée en matière.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Birbaum. L'entrée en matière n'est donc pas combattue. Nous passons directement à la discussion de détail. Qui désire s'exprimer ? Monsieur Romain Gex-Fabry.

CONSEIL GENERAL

d. Discussion de détail

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry, pour le groupe UDC. Déception quant au rapport final établi par la société SEREC pour le comité de pilotage : déçu car réellement, il ne faut prendre en compte que les pages 43 à 48 du rapport de synthèse pour analyser 4 longues années de travail de la part des municipalités, soit les principes de fonctionnement et la conclusion, tout le reste n'est que garniture. Déçu encore, car malgré la prolongation du délai de remise du rapport de la commission ad hoc, celle-ci reste sur sa faim. C'est ce qui ressort dans la conclusion de la commission. Cela n'est tout de même pas normal pour un sujet aussi important. Nous devrions avoir toutes les réponses à nos questions. Force est de constater que soit, la Municipalité ne s'est pas pressée de répondre à la commission pour des raisons que la raison ignore. Soit, le projet que l'on veut bien nous vendre n'est tout simplement pas abouti.

Alors, j'entends déjà certaines voix dans ma tête raisonner, me disant : il faut faire confiance aux municipalités pilotant le projet, tout ne peut pas être défini à l'heure actuelle. Effectivement, tout ne peut pas être défini clairement. Je pense notamment au placement des employés communaux dans l'organigramme. Mais, les grandes lignes doivent l'être pour que la population puisse se prononcer.

Eh bien, il n'en est rien, puisqu'aucun organigramme n'existe. Ou alors, on ne veut pas les présenter à la population, là encore, pour des raisons que la raison ignore. Voulez-vous connaître quels seront les organigrammes de l'Administration et des écoles ? Cela pourrait tout de même intéresser plus d'une personne puisque nous savons que chaque employé a reçu la promesse morale de ne pas perdre son emploi et de garder au minimum son salaire actuel. Heureusement, pour ces personnes d'ailleurs que les choses soient claires. Mais comment ne pas avoir de doublons dans les postes ? Comment placer tous ces chefs de service ? Eh bien, la réponse est, je cite : « Ceci n'est pas établi finement ». Cette réponse, venue de notre Municipalité, vous la retrouverez 6 fois dans la liste des questions de la commission ad hoc. Est-ce sérieux ?

Ce qui est sérieux, apparemment, c'est la baisse d'impôts, promise par les artisans du projet de fusion. Oui, il faut bien ça pour appâter le souverain dans la bonne direction. Mais savez-vous réellement sur quelle base ce hameçonnage a été lancé ?

Sur les divers calculs présentés dans le rapport financier. Eh bien, soyons rassurés : dirons-nous, puisque nous pouvons lire en page 29 du rapport financier, je cite : « L'objectif fixé par le Copil entre 55% et 60% est ainsi atteint ». Nous parlons là du degré d'autofinancement de la nouvelle commune qui atteindrait effectivement 59,1% selon le rapport. Ce qu'il faut bien comprendre tout de même, c'est que, comme tout sportif qui se respecte, lorsqu'on a un objectif, on met tout en œuvre pour y arriver. Alors, qu'est-ce qui a été mis en œuvre dans notre cas ? Tout simplement, une différence de prise en compte des taux de réalisation des investissements des 2 communes, soit 70 à 80% pour Monthey et 100% pour Collombey-Muraz. Et alors ? Certains se diront. Eh bien alors, figurez-vous que le hasard fait bien les choses, car si l'on reprend le tableau 16 de la page 23 du rapport financier et que l'on compare vraiment ce qui est comparable, soit un taux de réalisation de 100% des 2 côtés, alors le degré d'autofinancement se porterait réellement à 47,8% seulement. Bien loin de l'objectif du Copil finalement. Ce qui est bien de savoir mais surtout de relever, chères et chers collègues, c'est qu'en 2026 et ce, sans la fusion, Collombey-Muraz obtient une projection de marge d'autofinancement supérieure aux investissements nets prévus. Le degré d'autofinancement à titre indicatif se porterait ainsi à 112,4% pour nous. Sans fusion, Monthey quant à elle, obtiendrait un degré d'autofinancement de 33,4%.

Comme quoi, il est préférable de comptabiliser l'entier des investissements prévus d'un côté plutôt que de l'autre. Mais bon, une fois de plus, nous pouvons être rassurés, car effectivement, en cas de fusion, nous toucherons une aide à la fusion de 4 millions. Oui, mais cette aide, elle est unique, rappelons-le, et les pertes liées à la fusion, à combien se porteraient-elles ? Eh bien, si l'on veut bien se projeter avec la

CONSEIL GENERAL

baisse d'impôts promise, 1 million par année. Mais attention, n'oublions pas de compter la péréquation financière, cette fameuse redistribution équitable des richesses, pourtant si chère habituellement au parti socialiste d'ailleurs. Entre cantons, premièrement, puis entre commune, c'est une loi. Celle-ci n'est pas prête de changer, sauf décision contraire, ce qui est très loin d'être à l'ordre du jour. Si qui que ce soit dans cette salle se sent gêné de bénéficier de la péréquation financière, cette personne ferait mieux, non pas de changer de commune, mais de canton. Sachez que l'État du Valais est largement bénéficiaire de la péréquation financière.

La nouvelle commune fusionnée perdrait annuellement plus de 2 millions par année les 4 premières années après fusion, puis plus de 2,6 millions par année les 4 années suivantes. Les projections ne vont pas plus loin pour l'instant. Quoiqu'il en soit, avec ces quelques chiffres, tout de même assez compliqué à comprendre, il y en a un qui est relativement parlant, c'est l'endettement net par habitant. En cas de fusion d'ici la fin 2026, celui-ci se monterait à CHF 4'027.-. Sans fusion, l'endettement net de Monthey serait de CHF 4'957.- au vu de ces investissements à venir. Celui de Collombey-Muraz, quant à lui, se monterait à CHF 2'316.- seulement. Je vous laisse le soin, chacun pour vous, de faire les conclusions que vous voulez. À l'heure d'écrire ces quelques lignes, j'étais sur le point d'oublier de vous parler de la Futurostep, certainement comme on a eu tendance à oublier de comptabiliser quelques montants d'investissements que ce soit pour monter dans le rapport financier. Effectivement, rien n'a été comptabilisé. Nous savons que ce projet est en route, qu'il n'y a rien d'acté certes, mais qu'il est en route. Mais rien, absolument rien, n'a été compté dans le rapport de fusion. Tout ce que nous pouvons lire en tout petit à la fin de la page 37 du rapport financier, c'est, je cite : « La réalisation de cette Step régionale sera financée par une société anonyme qui est encore à créer. La commune de Monthey versera donc une participation financière pour la Constitution de cette société. Cette participation n'est pas encore arrêtée, mais elle peut-être importante. ». Nous parlons d'un projet estimé en 2019 à 257 millions, dont environ 80 millions seront répartis à la charge des communes partenaires. Bien sûr, plus il y a de communes participantes, moins la charge de Monthey sera lourde. Mais nous parlons tout de même de quelques dizaines de millions de francs. Ce n'est tout de même pas si anodin, à tel point qu'il est préférable de ne rien comptabiliser. Mais n'oublions pas que l'objectif de degré d'autofinancement est atteint, soyons tous sereins. Assez parlé des impôts et des investissements, parlons des futures taxes qui seront soumises au peuple en cas de fusion. Cela intéresse fortement la population. Ah non, circulez, il n'y a rien à voir. Car je cite : « Il n'y a pas d'analyse sur l'évolution des taxes qui a été effectuée. Seule est présentée une comparaison des taxes actuelles des 2 communes. ». Ce n'est pas moi qui le dit, c'est une réponse que vous pouvez trouver dans l'annexe A du rapport de la commission, soit dans la liste de questions posées à la Municipalité.

Alors que l'on nous parle systématiquement de confiance envers nos autorités, comment pouvons-nous faire confiance à celles-ci lorsqu'elles ne font pas le travail de fond qui est nécessaire et indispensable pour convaincre pratiquement 28'000 personnes dans son sillage afin de adhérer à un mariage. Aujourd'hui, l'ensemble des conseillères et conseillers généraux, vous et moi, chères et chers collègues, nous nous retrouvons malgré nous, dans une situation inconfortable dans laquelle nous sommes incapables de donner certaines réponses aux sollicitations de nos concitoyens. Ce n'est tout de même pas normal. En finalité, chaque citoyen, chaque élu également, votera avec son cœur et les convictions qu'il aura pu se forger en se renseignant sur le sujet. Une partie de la population, votera avec ces tripes, dans un registre majoritairement émotionnel. Ce que nous constatons et déplorons dans ce mariage, c'est finalement la perte inéluctable de proximité entre élus et citoyens. 69 élus pour un bassin de population d'environ 28'000 personnes, figurez-vous que nous en comptons aujourd'hui 121.

Monsieur le Président l'a dit, la démocratie dont nous bénéficions est précieuse. Pourtant, elle sera sacrifiée par la dilution du pouvoir démocratique individuel. Le contact deviendra difficile avec des élus qui se verront attribuer un statut toujours plus professionnel, les divers postes de l'exécutif et même du

CONSEIL GENERAL

législatif, ne seront plus à portée de Monsieur et Madame tout le monde. Malheureusement, c'est avant tout pour des raisons technocratiques que les fusions sont proposées. Le citoyen voit inexorablement son pouvoir de décision dilué à un échelon supérieur. Voyons ce qui se passe au Canton actuellement, avec une constituante qui parle de 6 régions constitutionnelles. En lieu et place des 13 districts, le principe est le même.

Nous déplorons encore les manquements au niveau des réponses données par les Municipalités qui se contentent aisément de répondre à multiples reprises « Ceci-ci n'a pas été établi finement ».

Nous déplorons encore ces chiffres d'investissements arrangés, de sorte à atteindre les objectifs. Nous déplorons encore le fait que la Municipalité prenne part de manière exagérée dans le débat au sein de la population avec des cafés citoyens, présentations orientées dans le journal communal, futur débat dans les médias avec la participation systématique des 2 Présidents de commune, etc. Tout cela, en sachant que le Conseil communal s'est prononcé à seulement 4 voix pour, contre 3. Le sujet est donc loin de faire l'unanimité.

Le groupe UDC vous invite toutes et tous à refuser la fusion entre les communes de Collombey-Muraz et Monthey. Merci pour votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Romain Gex-Fabry. D'autres interventions dans la salle ? Nous sommes donc dans la discussion de détail.

Intervention de Ruiz Noé: Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs les municipaux, cher public. J'ai pris quelques notes des différents rapports et discours. Monsieur le Président Olivier Turin, vous avez annoncé lors de votre message que Collombey-Muraz avait aujourd'hui la taille critique. C'est vrai, on a la taille critique, au lieu de sous-traiter, on est à la limite soit de sous-traiter à notre voisine de Monthey, qui en est aussi gagnante ou nous-mêmes engager un employé spécialisé. Là, par rapport à la taille critique, je vous invite à lire et à étudier un rapport qui a été demandé par Frédéric Favre en décembre 2019, il s'intitule « Vision du tissu communal Valaisan, face aux enjeux globaux ». Il a été réalisé par l'IDHEAP et l'UNIL.

Pour résumer en 2 mots, cette étude de 75 pages, confirme qu'une commune de 10'000 habitants peut vivre seule. Une anecdote : dans le comité qui a demandé cette étude, en plus de Frédéric Favre, il y avait Stéphane Coppey, Président des communes valaisannes. Concernant les débats, il est vrai que vous avez publiquement annoncé, afin de ne pas faire comme la commune de Moutier qui avait eu des problèmes juridiques, à débattre. Selon les informations que nous avons reçues, il y aura 3 débats : canal9, Nouvelliste, RadoChablais. Est-ce exact que les 2 Présidents seront présents ? Allez-vous en contradiction avec ce que vous avez annoncé publiquement de ne pas débattre et plutôt d'expliquer lors des cafés citoyens, les pour et contre de cette fusion ? Dernier point :

Je vais parler des finances, le fameux projet de Futurostep devisé à plus de 257 millions, et un autre projet qui n'était pas dans le rapport, qui ne pouvait pas être dans le rapport et qui a été ces jours-ci dans la presse. La dépollution de la moitié de la ville de Monthey, quand je dis la moitié, je fais un peu peur, mais c'est assez près. Pour les Mangettes, le Conseil d'État demande la fermeture, du fait de la pollution, du site des Mangettes et également, le site de Gessimo pour les anciens comme moi, anciennement Giovanola. Des millions qui vont devoir être dépensés pour mettre niveau au niveau environnemental, ces sites. Je vous remercie de votre écoute et pour vos réponses.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Ruiz. D'autres interventions ?

CONSEIL GENERAL

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. J'aurai la voix un peu sèche donc je vais prendre un petit verre d'eau aussi entre-temps. Je rapporterai au nom de notre groupe sur ce sujet.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, chers membres du public, chers représentants de la presse, j'espère que vous allez bien.

Nous vivons une situation internationale dramatique. Après 2 ans de pandémie mondiale, la guerre, nommons-la par ces mots, fait rage aux portes de l'Europe. Un dictateur russe, mécontent qu'un pays souverain puisse choisir l'Ouest plutôt que l'Est, a décidé d'écraser sous les bombes et sous les chars, la population d'un pays libre, démocratique et pacifiste. Que la population puisse librement choisir sa destinée lui est intolérable. Et quand on ne peut pas convaincre par des arguments, on agit par la force, par la violence. Elle gagne, quand le débat s'arrête, quand les dos se retournent, quand les oreilles se ferment.

Nous avons de la chance de vivre dans notre pays. Nous pouvons à intervalle régulier élire nos représentants démocratiquement. Nous pouvons à intervalle régulier donner notre avis sur des sujets d'ordre constitutionnel ou législatif, allant de l'immigration aux cornes de vache. Nous pouvons décider de la destinée d'une collectivité publique, ensemble. En discutant, en échangeant, en débattant, nous pouvons et devons comprendre les enjeux et conséquences d'une telle décision, fut-elle de fusionner avec une commune voisine.

Le PLR a mené cette discussion à l'interne. Par une discussion avec Christophe Maret, président de la nouvelle commune fusionnée du Val de Bagnes lors d'une première Assemblée générale, par un débat d'1h30 lors d'une 2e AG, par l'étude des rapports, et enfin lors de sa dernière séance de groupe, le PLR a déterminé d'une position commune.

Ce n'est pas facile de discuter d'un tel sujet. Fusion: oui ou non, telle est la question.

Nous avons entendu les arguments du Pour et également les arguments des opposants.

Les opposants ont fait un rapport de minorité listant plusieurs points. Je vais revenir sur ceux-ci de manière non-exhaustive et y répondre:

1. Avec une fusion, la population de Collombey-Muraz sera politiquement sous-représentée

Malheureusement, les exemples de fusion valaisannes montrent le contraire. Il s'agit souvent du "petit" qui est surreprésenté (Charrat, Vollèges, etc)

2. Avec la fusion il y aura moins d'élus, donc moins de représentation.

Cet argument est le même quand Collombey-Muraz a abandonné l'Assemblée primaire pour avoir un Conseil général. Nous sommes passés de peut-être 200 électeurs, à 45. Faudrait-on également revenir en arrière, en disant que plus on est nombreux, mieux c'est. Posez-vous la question dans la salle: peut-être des gens ici ont voté non au conseil général, et quel serait votre vote maintenant ? Quand vous voyez ces conseillers généraux qui ont tous préparé leur dossiers, qui ont tous lu les rapports de commissions et de minorités.

3. La fusion amènera des doublons dans les postes, et ainsi, malgré les engagements moraux des Conseils, des licenciements peuvent être prévus.

Incorrect. La fusion n'a pas été prévue pour économiser du personnel (fameuse rubrique 30 du budget). Elle a été prévue pour simplifier les processus, économiser des ressources administratives (rubrique 31), développer des spécialisations internes, coordonner les services pour notre population.

4. Aucun élu ne peut prévoir d'être élu autour de la table du nouveau Conseil en 2025, les promesses ne peuvent pas être tenues par ceux qui les ont faites.

CONSEIL GENERAL

Les élus sont élus démocratiquement sur la base d'un programme. Est-ce que la population va élire des nouveaux élus qui vont tout faire pour détruire le système que certains ont mis en place ? Ceux qui ne tiennent pas leurs promesses ne sont pas réélus.

5. La fusion des communes amène bien souvent la fusion de sociétés locales. Je continue. Aucune de ces sociétés locales ne verra son soutien financier communal assuré.

Fallacieux. Dans le rapport, il est indiqué que les aides pour nos sociétés seront harmonisées et maintenues. Par exemple pour nos musiciens, je donne l'exemple des cours du Conservatoire. Les élèves de Monthey paient moins cher car la commune subventionne le Conservatoire. Fusionner = c'est également faire bénéficier à nos élèves et à leurs parents de tarifs préférentiels. Vous dites que les aides seront remises en question, voir supprimées. Croyez-vous seulement que des candidats puissent être élus au Conseil Municipal sur des promesses de suppression de subventions aux sociétés locales ? Personnellement, j'en ai jamais vu, dans aucune commune. On parle aussi de fusion, l'Avenir, la fanfare de Collombey et la Collombeyrienne, elles ont fusionné et c'était pas à cause du projet de fusion de Monthey et Collombey-Muraz. C'était plus simple pour elles de mettre en commun les ressources, mettre en commun les musiciens pour persévérer et continuer à faire vivre leur art musical.

6. La marge d'autofinancement de la nouvelle commune est jugée comme insuffisante par le canton.

L'indicateur de la marge d'autofinancement n'est plus d'actualité car relative au Modèle harmonisé comptable 1. Désolé pour le passage, il va être technique. Comme mentionné dans le budget 2022 de la commune, de nouveaux indicateurs financiers sont en place pour le MCH2: par exemple service de la dette en % des revenus courants ; autofinancement en % des revenus courants ; charges d'intérêts en % des revenus courants; dette nette en % des revenus fiscaux, etc. Sur les 8 nouveaux indicateurs, 5 d'entre eux se basent sur les revenus courants qui permettent de juger au mieux la situation financière d'une commune, non-comparable à une entreprise privée. Pour rappel, les principes des finances publiques ne sont pas comparables aux entreprises privées. Par exemple: Une commune ne peut pas partir en faillite, comme le ferait une entreprise privée. Dans le cadre de ces nouveaux indicateurs MCH2, la bonne santé d'un indicateur devient donc majoritairement liée aux revenus courants. Plus ceux-ci sont élevés, plus la commune va bien. Comme Monthey a de meilleures recettes fiscales que Collombey-Muraz (par habitant), cela renforce notre commune de fusionner avec. En 2020, les recettes fiscales par habitant s'élèvent à CHF 3250.- pour Monthey et CHF 2525.- pour Collombey-Muraz (chiffres Nouvelliste).

7. Les pertes annuelles de revenus liées à la nouvelle péréquation s'élèveront à plus de 18 millions en 8 ans dès 2025.

La péréquation se base sur 3 fonds (indice de ressource population, compensation des charges, donc on va regarder dans la commune, combien de personnes ont +80 ans, combien de personnes ont moins de 16 ans, altitude, longueur des routes, surface productive en hectare, nombre de logement, etc. et le fonds de rigueur). Le calcul se fait par habitant. La somme des habitants et la somme des ressources, au coefficient 1 et indexation 100, désolé c'est toujours technique, seront ainsi calculées pour la nouvelle commune. Art.19 al.1 let.b de la Loi sur la péréquation financière intercommunale, il y a le fonds de rigueur qui permet de compenser en cas de fusion les différences qui pourraient survenir. Les 4 premières années elle est compensée jusqu'à 500'000.- max par année. La nouvelle commune a donc le temps d'en prendre compte. Il est très difficile de prédire les montants reçus du moment que l'évolution des montants qui sont distribués dépendent de l'évolution de l'ensemble des communes contributrices. Alors se lancer dans des calculs de 2025 jusqu'à 2032 y compris, je vous laisse la responsabilité de ces calculs.

8. Avec une fusion, l'endettement net/habitant s'élèvera à CHF 4027/hab dès 2026. Sans fusion, l'endettement net/habitant de Monthey sera de CHF 4'957 à Monthey et de CHF 2'316/hab à Collombey-Muraz (extrait rapport finances).

CONSEIL GENERAL

Il faut terminer la phrase du rapport: "Cet endettement tient compte de l'endettement du Service de l'électricité et du home Les Tilleuls pour la Commune de Monthey. Pour la Commune de Monthey, la constitution de sociétés pour le Home « Les Tilleuls » et l'Électricité en principe dès 2023, aura une incidence favorable sur l'endettement net communal." (13 mio EMS Tilleuls, 10.2 mio Service électricité Monthey). Donc si on fait des sociétés anonymes comme nous on a fait pour l'EMS Charmaie, eh bien ici vous sortez 23.2 mio de l'endettement des comptes. Donc bien sûr, ça change les calculs.

9. Monthey entre dans un cycle d'investissement très important tandis que Collombey-Muraz en sort. On paiera pour eux.

Nombre d'investissements prévus pour Monthey seront terminés en 2025. Tout le monde profitera des nouveaux investissements. Nous fusionnons pour un horizon de long terme, pas pour les 5 prochaines années. Collombey-Muraz a besoin de nouveaux investissements. Pensez-vous vraiment que les pavillons en bois du Cycle d'orientation ou les containers du Corbier ont pour objectif d'être permanents ? De plus, nous sommes en manque d'infrastructures sportives. Nous n'avons pas assez de salles de gym. D'ailleurs, même le PDC, dans son programme de campagne 2020 voulait un nouveau complexe sportif aux Perraires. Encore un investissement sur notre commune non-compris dans le rapport financier. Les investissements bénéficient à notre population. Comme élus du CG, comme membres de la COGEST pour certains, nous devons nous assurer que la charge financière de ces investissements soit supportable. En fusionnant nous reprenons les actifs de Monthey et partageons nos passifs.

10. Les SI de Monthey vont créer une SA. Les prix de l'électricité vont augmenter.

Le prix de l'électricité va effectivement augmenter mais cela n'a rien à voir avec la création de la SA ou la fusion, c'est lié au marché actuel de l'électricité qui, comme le gaz (avant la guerre en Ukraine), prend l'ascenseur depuis des mois. La création de la SA a pour but d'agir plus rapidement, par exemple un achat d'électricité à décider sous 24h, ce que les délais de décision d'un Conseil municipal, donc chaque semaine, ne permettent pas. De par la loi (Loi sur l'Approvisionnement en Energie Electrique), les tarifs sont valorisés au coût complet.

11. Collombey-Muraz a un contrat jusqu'en 2037 avec la Romande Energie. Nous continuerons à payer 2 tarifs différents en habitant la même commune.

Oui. Sauf si la nouvelle commune estime qu'il est plus avantageux de rompre le contrat en payant une indemnité et ensuite se raccorder au Gestionnaire de Réseau de Distribution de Monthey.

12. Avec une fusion, nous ne pourrons plus décider souverainement de rénover nos infrastructures.

Les nouveaux élus décideront pour l'ensemble de la nouvelle commune. Comme c'est le cas actuellement avec Collombey-Muraz. Les habitants de Muraz ont donné leur avis sur le plan de quartier de Collombey-Centre. Ou par exemple le centre du village d'Illarsaz a été refait. Et pourtant aucun élu du Conseil municipal n'habite à Illarsaz. D'ailleurs, depuis plus de 10 ans, Illarsaz n'a eu aucun élu au Conseil municipal. Est-ce que ce village est préterité ? je vous laisse y répondre.

13. Ce projet n'est pas une demande de la population, mais vient des autorités municipales.

C'est exact. Mais en quoi serait-il moins démocratique ? Les autorités ont été élues démocratiquement pour faire leur travail. Elles ont remarqué, dans le cadre de leur travail quotidien, que les nombreux points communs et synergies avec la commune voisine pouvaient être améliorés et approfondis par une fusion des deux entités.

Le groupe PLR est prêt à discuter sur des arguments factuels, mais pas à voir arriver des arguments inexacts, incorrects ou simplement pour certains, de la sculpture sur nuages.

Ce n'est pas parce qu'une affirmation est erronée qu'elle est inefficace. Figurez-vous que nous autres être humain, sommes sujet à un biais psychologique, qu'on appelle l'effet de simple exposition. Son

CONSEIL GENERAL

fonctionnement est élémentaire: plus nous sommes exposés à une même idée, plus elle nous semble familière, et plus elle nous paraît crédible. Ainsi, de l'extérieur on pourrait penser qu'une idée à ce point répétée doit bien posséder un fond de vérité.

Par exemple: si je répète en continu sur Facebook que le projet de la FUTUROSTEP de Monthey est lancé avec un investissement de CHF 257 millions avec des dépassements de budget de 15 à 20%, qui sera financé en partie par Collombey-Muraz malgré le fait que nous avons déjà une STEP, il y aura bien quelques gens qui vont le croire. Alors que la réalité est tout autre. Ce projet n'a fait l'objet d'aucune décision formelle de quelques autorités que ce soit, personne n'a donné son accord pourtant même le dépassement de budget serait déjà connu ! Ainsi je ne saurais vous recommander, Chers conseillers généraux et membres du public, d'être prudents dans les arguments que vous verrez passer sur les réseaux sociaux ou dans les débats.

J'arrive à la dernière partie de mon intervention: l'aspect émotionnel d'un tel vote.

Le PLR comprend les personnes qui veulent voter non, certains ne veulent pas voir le nom de leur commune changer. C'est une réalité: le nom changera, les armoiries changeront, le lieu sur la carte d'identité changera. Comme ceux dont leur commune a fusionné. Les Chermignonards sont devenus habitants de Crans-Montana, les originaires de Vollèges sont devenus originaires de Val de Bagnes. Quand on se marie, on change de nom, mais on ne perd pas son identité pour autant. Les gens restent, les institutions changent. Sauf la Bourgeoisie qui votera elle-même sur son destin. Et apparemment elles veulent rester indépendantes, ainsi vous serez toujours, pour ceux qui le sont, bourgeois de Collombey-Muraz.

J'entends l'argument du risque de dilution du nombre d'élus, de la perte de proximité que cela pourrait entraîner. Certains conseillers généraux de Monthey ont les mêmes appréhensions : ils parlent même dans une lettre ouverte, d'une confiscation du pouvoir politique par le processus de fusion, alors peut-être par les habitants de Collombey-Muraz qui pourraient prendre le pouvoir sur Monthey, ça je ne sais pas, dû à la réduction du nombre d'élus. Si le PLR entend ces appréhensions, il ne les partage pas. La vitalité d'une démocratie représentative n'est pas due à son nombre d'élus. Elle est liée à leur engagement et à celui de sa population. Les élus réfléchissent pour l'ensemble du territoire et ne sont pas isolés dans une tour d'ivoire. Les outils de démocratie populaire restent en fonction, et tout citoyen mécontent d'une décision peut lancer référendum, comme le PLR l'a déjà fait sur notre commune, et pas qu'une fois!

J'entends l'argument du changement de nom. Evidemment, dans un mariage, sous le régime de l'ancien Code civil, une personne sur 2 change son nom. Mais on fait avec. Si nous voulions trouver un nouveau nom pour notre commune, nous aurions pu l'appeler la commune d'Arbignon. Mais qui aurait su situer sur une carte : Arbignon. D'ailleurs dans les sondages réalisés, les sondés peuvent vivre avec Monthey comme nom.

Certains disent que les habitants de Collombey-Muraz ne sont pas les mêmes que ceux de Monthey, donc pourquoi fusionner ? Pourtant habitant Collombey, j'ai souvent entendu dans mon enfance, et toujours maintenant, qu'en ayant grandi à Collombey, je n'étais pas le même que ceux de Muraz : "Mais toi t'habites à Collombey, tu peux pas nous comprendre nous de Muraz ". Ainsi, selon ces personnes, si nous ne sommes peut-être pas les mêmes, nous formons pourtant une seule commune. Le raisonnement s'applique également pour une fusion avec la commune voisine dont nous partageons déjà énormément de points communs.

D'autres personnes nous disent: je suis d'accord de fusionner mais pas maintenant. Mais quand ? Nos communes se chevauchent, nos zones commerciales se télescopent, bientôt plus de la moitié des dossiers administratifs seront gérés en intercommunalité: promotion économique, mobilité, urbanisme, territoire, social, intégration, développement durable, animations jeunesse et j'en passe. Devrons-nous continuer

CONSEIL GENERAL

dans cette voie ? Engager un juriste à 30% pour Collombey-Muraz, 70% pour Monthey; 1 urbaniste pour 25% sur Collombey-Muraz, 75% sur Monthey ? Multiplier réunions sur réunions pour définir d'une position commune au sein de l'Administration communale, pour ensuite aller discuter avec celle de Monthey, revenir dans la commune déterminer d'une nouvelle position pour ensuite retourner discuter d'une collaboration ? Déposer des postulats et demander sans arrêt d'étudier une réponse commune avec Monthey, par exemple sur une salle des cérémonies, parce que nos cryptes funéraires sont pleines.

Une personne sceptique à la fusion me donnait les raisons de son vote négatif. "Ma raison m'incite à dire oui, mais pour mon cœur c'est non". Le dilemme cornélien du cœur et de la raison. Je pense qu'il ne faut pas les opposer. Moi ma commune je l'aime. Je veux qu'elle prospère pour le bien de ses habitants. Et si ses habitants, que ce soit pour l'emploi, le territoire, la mobilité, les services communaux, seront mieux servis avec une fusion, qu'il en soit ainsi, et je vote oui sans hésiter.

Finalement, il y a certaines personnes qui ne veulent pas fusionner, quelque soit les arguments qu'on pourrait leur apporter. Leur avis est déjà fixé depuis 2017. Peut-être qu'il y en a dans cette salle. Ils vous listeront toutes les bonnes et mauvaises raisons pour lesquelles il ne faut pas fusionner. Ces personnes iront voter. La question c'est vous, Cher public, Chers conseillers généraux, qui avez fait l'effort de vous déplacer pour assister à une séance du Conseil général que vous avez contribué à élire. Est-ce que vous irez voter ? Est-ce que vous allez encourager vos proches à aller voter ?

Pour terminer, on ne se sait pas de quoi l'avenir sera fait. Peut-être le conflit ukrainien dégénéra en bien pire, peut-être un nouveau coronavirus déferlera sur le monde, mais il y a une certitude. C'est par l'union que nous serons plus fort.

Le PLR soutient le projet de fusion. Merci de m'avoir écouté.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Birbaum. D'autres interventions ? Madame Morisod.

Intervention de Morisod Carole: *Carole Morisod pour les Vert.e.s.* Le groupe des Vert.e-s soutient la fusion car l'acceptation d'un rapprochement définitif avec Monthey apportera de nombreux avantages pour les habitant.e-s de notre commune Lesquels ?

Tout d'abord, une fusion permettra d'avoir une vision globale et cohérente sur l'aménagement du territoire. N'oublions pas, même avec des collaborations intenses, deux communes séparées sont deux communes concurrentes. Chacune va vouloir attirer sur son territoire des entreprises, des commerces, des services, etc. Si nous ne fusionnons pas, nous aurons toujours deux vues séparées de l'aménagement du territoire, ce qui entrainera, et qui a déjà entraîné, des zones attenantes construites sans concertation avec la commune voisine. Je citerai comme exemple, le développement des zones commerciales sur des terres agricoles à côté d'une ancienne friche industrielle, ou une piste cyclable coupée en deux à la frontière des deux communes pour laisser place à une zone résidentielle.

Que la fusion ait lieu ou non, les deux communes souhaitent attirer des entreprises et créer des emplois. Elle se sont déjà prononcées dans les médias à plusieurs reprises. Un potentiel économique existe en effet sur ces deux communes. Pour mener à bien ces nouvelles perspectives, il est important d'avoir une gouvernance efficace et réactive.

En effet, une seule commune, c'est une administration unique. Elle permettra de mieux connecter les nouvelles activités économiques et de loisirs avec des réseaux de mobilité modernes et efficaces. Elle sera renforcée par des moyens financiers plus importants et des compétences élargies.

Sans aménageur, sans délégué au développement durable et avec une déléguée à l'énergie à 30%, comme c'est le cas actuellement dans notre commune, il est difficile de prévoir un développement harmonieux et

CONSEIL GENERAL

durable pour intégrer les défis climatiques et la perte de la biodiversité dans les projets futurs. Pourtant, ceux-ci sont indispensables à la qualité de vie pour les citoyennes et citoyens d'aujourd'hui et pour les générations futures. En cas de fusion, il sera donc possible de privilégier le bâti existant (Gessimo, Tamoil) pour attirer des Hautes écoles, des services et des entreprises tout en créant également des zones nature et de détente le tout connecté avec des transports publics rapides et des pistes cyclables cohérentes.

Autre point important :

En devenant la deuxième commune du Valais et la dixième de la Suisse romande, la nouvelle commune obtiendra un poids politique et décisionnel plus important auprès du canton voire de la Confédération. Ainsi, nous serons mieux considérés et nous pourrions plus facilement obtenir des projets ambitieux et modernes et éviter de passer à côté d'opportunités comme la création d'une chaire de l'EPFL qui s'est installée à Sion alors que notre région est pourtant plus proche de Lausanne.

Un dernier point, qui inquiète et fait débat régulièrement. Oui, la commune s'appellera Monthey, la logique veut que l'on utilise le nom du district ou de la région (proposition par la Constituante de remplacer les districts par 6 régions). Mais peu importe, il ne s'agit que d'une nomination administrative, car ce sera une fusion des administrations ! Les écoles, structures jeunesse, EMS, les clubs sportifs, etc. resteront dans leurs villages respectifs avec leurs noms actuels.

Chaque village gardera son nom propre avec les mêmes codes postaux qu'aujourd'hui.

La population, de par ses activités professionnelles ou de loisir a déjà fusionné. Il ne reste plus qu'à l'administration à faire le pas !

En conclusion, je dirais :

Ce projet de fusion est ambitieux. Il laisse certes des questions en suspens et peut déstabiliser certaines et certains d'entre vous. Mais le groupe des Vert-e-s est sûr que les atouts sont là pour donner les moyens à la nouvelle administration de réaliser des futurs projets ambitieux avec une vision cohérente et durable de notre région. La qualité de vie ne pourra qu'être renforcée.

Pour toutes ces raisons évoquées, le groupe des Vert-e-s votera OUI à la fusion des deux communes et vous recommande d'en faire de même.

Merci de votre attention !

Intervention de Sotillo José: Monsieur Romain Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. J'ai pris quelques notes mais c'était pas du tout facile de suivre. Pour répondre juste à un ou deux petits points, je vais pas m'étaler non plus sur tous les points ça serait un petit peu trop compliqué. Un petit peu trop long, je vais pas non plus vous lire tout mon argumentaire. Pour répondre juste au parti socialiste, j'aimerais juste leur dire que la mobilité, ça ne concerne pas uniquement les communes de Collombey-Muraz et Monthey, c'est un sujet qui est bien plus large, ça concerne toute l'agglomération, on a justement la chance d'avoir une structure comme Chablais région qui englobe tout le Chablais et qui promeut toute la mobilité sur le territoire chablaisien. Au niveau des collaborations intercommunales, ce qu'on peut dire, et ce que je rappelle d'ailleurs aussi, c'est qu'elles sont bénéfiques pour Collombey-Muraz, c'est vrai, mais financièrement, elles le sont aussi pour la ville de Monthey, chacun y trouve son compte. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui en l'état, c'est du gagnant-gagnant, ce ne sera potentiellement pas le cas suite à la fusion, si elle a lieu.

Pour le groupe PLR, j'aimerais juste rappeler qu'au niveau des fusions de communes, on entend toujours dire : ben oui les petites communes, elles arrivent à sortir leur épingle du jeu, elles votent en masse etc. et elles arrivent à placer leurs élus. Oui, mais dans des petites communes comme Vollèges par exemple,

CONSEIL GENERAL

Monsieur Birbaum adore reprendre cet exemple, Vollèges a des taux, je n'ai pas les chiffres, mais Vollèges a des taux de participation qui sont bien supérieurs à l'ancienne commune de Bagnes, secteur Verbier. Contrairement à ce que nous avons ici sur Collombey-Muraz et Monthey. Alors oui, la petite commune, Muraz peut-être vote plus facilement en masse, mais pas la commune de Collombey-Muraz comparativement à Monthey. On est toujours les 2 communes systématiquement à un taux similaire de 35% lors des votations ou des élections aussi d'ailleurs. Donc l'un dans l'autre, on sera toujours minorisé par la proportion de population.

Quant au soutien des sociétés locales, ce qui est réellement fallacieux, Monsieur Birbaum, c'est de dire que les minoritaires, les signataires du rapport minorité ont annoncé que la Municipalité, renonçait au soutien des sociétés locales. Ca n'a jamais été marqué dans le rapport de minorité. Ce que nous avons écrit, c'est que ce sera remis en question effectivement, que rien n'est acquis. Il faut bien dire ce qui a été noté sur le rapport avant de dire que les minoritaires ont prononcé quelque chose de fallacieux, je pense que c'est assez important.

Finalement, chères et chers collègues, l'heure est grave. La Municipalité, ayant pris position favorablement à seulement 4 voix contre 3, je vous le rappelle, c'est maintenant au Conseil général de Collombey-Muraz de donner un signal à sa population en vue de la votation du 15 mai 2022, jour où peut-être, sonnera la fin programmée de notre commune. Seule face à son propre bulletin de vote, chacun d'entre nous se doit de voter de manière objective dès ce soir, avec les informations reçues en complément sur un sujet aussi émotionnel. Nous avons un devoir de représentation certes, mais surtout d'analyse et de prise de position sur les sujets étudiés. Après étude de ce projet de fusion, j'insiste sur le fait que ce projet n'est pas vendable auprès de la population car il n'est pas abouti, il n'est pas complet et les réponses reçues sont floues ou sans contenu. Pire encore, nous constatons des différences, je le rappelle, volontairement appliquées au niveau des investissements prévus pour chaque commune. Objectivement toujours, nous ne pouvons pas demander à la population d'avoir confiance en ces différents rapports établis par le comité de pilotage et d'accepter la fusion.

Je vous invite encore toutes et tous à voter non à ce projet de fusion pour un nombre incalculable de raisons. Elles peuvent d'ailleurs se retrouver sous un slogan bien connu dans notre commune. Par amour de nos 5 villages. Eh bien, par amour de nos 5 villages, refusons ce projet de fusion, refusons de signer un chèque en blanc. Merci pour votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Romain Gex-Fabry. Avant de clore le débat, Monsieur Vuille. Une fois que le débat sera clos, seul le Président du Conseil municipal pourra prendre la parole et la Présidente de la commission adhoc.

Intervention de Vuille Côme: Côme Vuille, à titre individuel.

Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Chères et Chers Collègues.

J'interviens dans ce débat à titre personnel, pour vous faire part de quelques observations.

En tant qu'ancien Président du Conseil général, j'ai eu l'honneur de participer aux séances du Comité de pilotage concernant la fusion, durant la dernière législature. Il était tout d'abord intéressant de constater que même si nos deux communes sont voisines et collaborent régulièrement, il existe de nombreuses différences tant dans l'organisation de l'administration que dans nos règlements. La première phase des travaux a donc été de faire un état des lieux de l'existant, avant de pouvoir discuter d'un éventuel futur commun.

CONSEIL GENERAL

Ensuite, les discussions ont été menées en se projetant sur une future commune fusionnée. De mon ressenti, je n'ai pas eu l'impression d'un combat de forces entre les deux municipalités, mais bien plutôt d'un échange courtois où étaient retenues les meilleures solutions pour une administration efficace dans le cadre d'une nouvelle entité.

C'est pourquoi les éléments de langage qui ressortent dans le débat public, comportant des notions d'appropriation de biens et de terrains, de mainmise de la grande commune, etc., ne me semblent pas refléter la réalité dans laquelle s'est conduit ce processus.

Tout le monde s'accorde pour dire que cette fusion n'est pas commandée par la nécessité. Il faut donc se demander si elle apporte quelque chose ou non.

Je dois dire qu'au début du processus, cette question m'a souvent laissé sur ma faim. La première fois qu'on se pose la question, la réponse naturelle est donc plutôt le non.

Mais si l'on analyse en détail tous les rapports fournis et qu'on regarde vers l'avenir, ce sont plutôt les arguments du non qui semblent se limiter. Car si l'on se projette à une échéance de 20 ans, puisqu'en cas de non il est illusoire d'imaginer que la fusion revienne avant ce temps, notre avenir nous paraît devoir être régional. Les investissements faits seront de plus en plus régionaux, car ils servent le même bassin de population, qui présente des besoins de plus en plus similaires. Prenons en exemple celui de la rénovation de la piscine de Monthey, à laquelle nous avons décidé de participer précisément pour cette raison.

Je comprends tout à fait les raisons du non à la fusion, en particulier le côté émotionnel et identitaire. La population tranchera. Mais ce soir, en tant qu'élus, nous devons nous poser la question suivante pour nous déterminer : est-ce que la fusion va apporter un plus pour les citoyens ?

Et là force est de constater que la réponse est manifestement oui.

Une administration renforcée avec des spécialistes pour faire face à toutes les exigences qui sont demandées aujourd'hui aux communes,

une modification rapide des règlements si cela est nécessaire, ce que ne permet pas ou que difficilement une collaboration intercommunale,

un plus grand poids régional lorsque des services cantonaux seront décentralisés, lorsque la commune demandera une participation financière au canton ou à la Confédération pour ses grands investissements, lorsque des entreprises chercheront à s'implanter, etc.

Tout cela, même si c'est difficilement visible pour lui, servent le bien du citoyen.

Reste la question de la perte de représentation. Une question sensible qu'il convient d'examiner.

Comme certains l'ont déjà dit, la réalité des fusions récentes n'a pas montré de perte de la représentation de la plus petite entité dans les nouvelles autorités. Certains évoquent cependant la perte de proximité du fait de la diminution du nombre de conseillers municipaux et généraux au total.

Sur cette question, je mettrai ma casquette de Constituant. Les mêmes craintes ont été évoquées au début des travaux concernant divers thèmes, en particulier le remplacement des 13 districts par 6 régions, la diminution du nombre de députés ou l'instauration de Conseils généraux dès 5'000 habitants. Ces craintes ont été dissipées par l'analyse des travaux des commissions.

En effet, sur toutes ces questions de représentativité, l'important n'est pas tant le nombre de représentants de la population, mais bien plutôt que l'organe de décision soit adapté à la situation concrète et soit représentatif des idées des citoyens. A partir d'une certaine taille, un Conseil général n'est-il pas plus adapté qu'une assemblée primaire, notamment par le rôle des commissions ? Est-ce qu'un Conseil municipal de 11 membres et un Conseil général de 80 personnes à Collombey-Muraz seraient plus adaptés parce que plus représentatifs ? La réponse est non.

CONSEIL GENERAL

Les conseillers municipaux et les conseillers généraux étant élus au système proportionnel, il n'y a pas de crainte à avoir sur la représentation des courants d'idées dans les futurs organes de la commune fusionnée. Les citoyens auront toujours des élus pour relayer leurs propositions. Tous les partis politiques mettront sur leurs listes des candidats des deux anciennes communes, s'ils veulent se donner les meilleures chances. Il y aura donc des élus en nombre de notre commune dans les organes de la commune fusionnée. C'est une évidence.

Et même si, par impossible, ce n'était pas le cas. Pensez-vous qu'un élu anciennement de Monthey ne relayerait pas des préoccupations de Collombey-Muraz ? Pensez-vous qu'aujourd'hui les élus de Muraz au Conseil municipal et au Conseil général ne s'inquiètent pas de ce qui se passe aux Neyres ou à Illarsaz ? De la même manière qu'un député représente toutes les communes de son district, un élu représentera les préoccupations de tous les villages et pas seulement de la ville.

Une dernière remarque sur le nombre absolu d'élus qui diminuerait. Bien sûr il est plus facile d'aborder quelqu'un que l'on connaît. Mais il est également très facile de prendre contact avec un élu par d'autres moyens. Nous avons déjà un formulaire internet à remplir si un citoyen veut contacter un Conseiller général. Nous avons le PV mot-à-mot s'il veut s'assurer du détail d'un problème qu'il suit de près. Et que dire des réseaux sociaux, où des élus répondent déjà aujourd'hui directement à des inconnus pour leur donner des informations ou prendre en compte leurs remarques dans de futures interventions. Une fusion ne changera rien à cela. Cet argument ne tient donc pas à mes yeux.

Au final, je voterai donc oui, avec confiance, à ce projet de fusion.

Merci de m'avoir écouté.

Intervention de Sotillo José: Merci. Madame Métrailler.

Intervention de Métrailler Marie:

Marie Métrailler pour la commission adhoc concernant la fusion.

J'aimerais juste remercier tous les membres de la commission pour leur travail conséquent. Pour rappel, les délais à disposition de la commission ont été très courts et ce, malgré le changement de date de la séance plénière de ce soir. Je remercie également le Conseil

municipal et son secrétaire pour la bonne collaboration et leur disponibilité.

Intervention de Sotillo José: Merci. Monsieur Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher à titre personnel aussi. Je ne suis pas un natif de la commune, j'y habite depuis 2009, en plus je ne suis même pas à Muraz, je suis à Illarsaz, donc je suis dans une commune périphérique. Voilà, j'ai participé à cette commission, j'ai vraiment voulu participer à cette commission, en venant avec une attitude la plus neutre possible, donc pas du tout émotionnel, rien du tout.

De nombreuses questions ont été posées dans cette commission, de nombreuses réponses ont été reçues. Il n'en reste pas moins que beaucoup, restent en suspens. Si on parlait de fusion d'une société, tant le rapport proposé, que l'absence de réponses concernant les taxes, l'organisation et de l'administration, de mon côté, je renverrai simplement la copie aux auteurs. Mais voilà, on parle de région, on parle de communes, on parle de fusion, de vivre ensemble. Mesdames et Messieurs, ce soir, nous ouvrons les paris et nous jouons le rôle de bookmaker pour la suite. Ce vote a un titre vraiment indicatif. Ce pari, c'est de savoir si on se projette dans l'avenir avec notre voisine. Pour ma part, je pense que le repli sur soi-même

CONSEIL GENERAL

ou de rester seul n'est jamais une bonne chose. C'est plus facile de casser un bâton que d'en casser 2. Donc oui, pour ma part je crois, malgré toutes ces incertitudes, à un avenir commun avec Monthey. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Zürcher.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le PLR. Je vais juste répondre. Pour les sociétés locales, j'ai dit texto : « la fusion des communes amène bien souvent la fusion des sociétés locales. Aucune de ces sociétés locales ne verra son soutien financier communal assuré. ». Après, j'ai dit fallacieux, mais ça se rapportait au fait que la fusion des communes amène bien souvent la fusion des sociétés locales. Pour moi, ce n'est pas vrai, tout simplement. Et puis après, j'ai dit simplement aussi que les élus qui seraient élus en ayant programme qui dit « je vais supprimer les subventions à toutes les sociétés locales ». Pour moi, c'est pas possible non plus. Concernant les taxes autofinancées, on a actuellement un sous financement au niveau des taxes autofinancées de 1,7 million. Donc on est à perte, donc bien entendu, fusion ou pas les taxes pour notre population vont augmenter, réévaluées à la hausse. Monsieur Ruiz, vous avez parlé du rapport avec les communes. Une commune qui a 10'000 habitants peut vivre seule effectivement, il y a d'autres communes qui n'ont pas 10'000 habitants, qui peuvent aussi vivre, par exemple Binn, Albinen, Bister et j'en passe, qui tournent entre 100 et 200 habitants, ils arrivent à vivre. Ma fois voilà, il y a pas d'UAPE, il y a pas de crèches, il n'y a pas de transports publics, il n'y a pas grand-chose. Alors moi, j'espère que ma commune, c'est aussi le principe, qu'on vise cette fusion, c'est qu'on ait quand même côtoyé une commune beaucoup plus importante, qui a aussi pas mal de services. Donc, ça a un sens qu'on se mette ensemble. On a un même espace socio-économique, on a les mêmes besoins, ça a un sens qu'on ait un même toit commun, des institutions communes.

Concernant Monsieur Gex-Fabry, l'exemple pour la votation Vollèges-Val de Bagnes, qui est devenue une nouvelle commune de Val de Bagnes. Alors, si l'exemple ne vous va pas, je peux prendre un autre exemple aussi au niveau des élections cantonales, on a beaucoup de députés-suppléants, constituants, qui ont pu être élus sur la commune de Collombey-Muraz, c'est bien la preuve que nous population sait se serrer les coudes et voter pour ceux qui ont fait les classes avec, qui sont dans la fanfare avec ou autre. Donc, ici aussi un autre exemple. Et enfin, concernant le slogan du PLR, par amour de nos 5 villages, alors, je vous remercie de rendre à César ce qui est à César. Donc, c'est vrai que pour le PLR c'est un peu notre slogan, chaque année on hésite à le changer et finalement on ne trouve jamais un truc mieux, donc on va le garder. Et puis donc, ça fait 3 législatures qu'on a le même et c'est aussi pour ça qu'on est pour cette fusion, c'est qu'on estime qu'on aime nos villages mais pour nous ça a un sens de pouvoir regrouper également avec les 3 localités que comptent Monthey, c'est-à-dire, Monthey, Les Giettes, Choëx et on peut encore rajouter le Vallon de They si on veut. Tous ensemble on peut vraiment faire de belles choses pour notre population, qui est souvent la même qui passe facilement la frontière communale, soit pour aller travailler, soit pour aller dans les restaurants ou bien pour sortir les bars ou en boîte de nuit.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Birbaum. Encore 2 interventions et le débat sera clos ensuite. Madame Arlettaz et ensuite Monsieur Romain Gex-Fabry.

Intervention de Arlettaz Pauline: Pauline Arlettaz du groupe PDC. Je parle en mon nom personnel.

Je voulais vous indiquer les 3 raisons qui font que je voterai NON à la fusion ce soir et surtout le 15 mai 2022.

Il y en a d'autres mais comme le temps est compté, j'en ai sélectionné 3.

CONSEIL GENERAL

1) Pourquoi fusionner ?

Je n'y vois pas d'intérêt

Aujourd'hui, nous avons une commune qui fonctionne bien, la population est satisfaite, nous avons des services de qualité, nous sommes à jour, nous avons une taille qui nous permet d'avoir des professionnels. Alors oui nous avons des collaborations avec notamment Monthey. Mais ces collaborations sont intelligentes.

Comme l'a dit Isabel Tissières avant, Monthey ne nous fait pas de cadeau mais Collombey-Muraz y gagne également.

Certains me répondront que ça ne changera rien. Alors pourquoi autant s'investir émotionnellement, en temps et en argent ?

2) L'impression qu'on fait ce vote dans la précipitation.

Ce projet a été lancé durant la dernière législature.

On le voit dans les résultats du vote du Conseil municipal, le Conseil est très mitigé sur la question. Il suffit de parler avec les conseillers pour s'apercevoir que ceux qui s'opposent à la fusion étaient déjà là lors de la dernière législature. N'étaient-ils déjà pas convaincus au lancement du projet ou ont-ils changé d'avis ? Ce n'est pas rassurant.

Ensuite, le projet vient clairement du haut, du politique et non de la population. On le voit dans les documents qui nous ont été transmis comme par exemple le message du conseil municipal : « Le CM décide », « Le CM pense »,....

Quant à la participation citoyenne. Peut-on vraiment dire qu'elle a eu lieu quand on a :

- Un sondage avec 434 participants sur 9'600 habitants
- 2 séances d'informations avec aller, disons 200 personnes par soir donc 400/9600
- Des ateliers, il me semble 2 ateliers citoyens de 20 personnes donc 40/9600
- Un Copil qui a regroupé des membres du CM et des chefs de services.

Alors vous me direz que ce n'est pas une vraie raison de voter contre la fusion et vous avez raison. Mais les réflexions du Conseil municipal se sont basées sur un rapport SEREC très positif. Aucun point négatif n'est mis en avant dans le rapport. Etonnant qu'il n'y ait QUE du positif dans un tel projet....

Bref j'ai l'impression qu'on a lancé la machine et qu'on ne peut plus reculer.

3) Trop d'inconnues

J'ai été surprise de voir toutes les questions sans réponses tant lors des séances citoyennes ainsi que dans les questions de la Commission adhoc sur la fusion.

Je ne parle pas là de savoir à quoi va ressembler le logo. Est-ce que les colombes vont piquer du nez, foncer dans le chêne ou s'enfuir... Ça en s'en fiche mais il s'agit de questions essentielles qui sont restées sans réponse.

Par exemple l'organigramme. Pas besoin des noms des personnes, par contre il me semble essentiel de déjà connaître, l'organisation générale, où se situera le secrétaire communal, quelle sera l'organisation des services, le coût de transfert des caisses de pension, l'harmonisation des salaires (échelles qui sera prise, coût de la mesure), le coût des départs anticipés, les doublons, les engagements de spécialistes qui ont été évoqués juste avant par Olivier Turin, les droits acquis,...

Comme l'a dit Thomas Birbaum, la fusion n'est pas prévue pour économiser des postes. Très bien mais nous n'avons aucune information chiffrée qui ne nous a été transmise sur ce poste de dépense important.

Alors là j'hésite entre 2 sentiments :

CONSEIL GENERAL

- Me dire Aïe aïe aïe ils n'ont vraiment fait aucune analyse et là c'est grave !
- Ou être agacée en me disant qu'ils ont fait ces analyses et heureusement mais qu'ils ne veulent pas nous les transmettre. Quelle confiance je peux avoir dans les municipalités dans ce cas ?

Voilà, pour notamment les 3 raisons, je passerai sur la perte de proximité et sur le fait que nous sommes en fin de cycle d'investissements et que nous paierons le cycle de Monthey qui va débiter.

Pour que Collombey-Muraz continue d'exister, d'offrir des services de proximité, soit libre de ses choix, poursuive ses collaborations de façon intelligente et équitable, je voterai

NON à la fusion.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Arlettaz. Dernière intervention avant de clore le débat ? C'est tout bon, je clos le débat. Seuls pourront s'exprimer le Président de commune et la Présidente. Monsieur Doval, dans un premier temps et ensuite Monsieur Ruiz dans un dernier temps.

Intervention de Doval Manuel: Manu Doval, à titre personnel. J'ai juste quelques petites informations à donner ou plutôt des points de vue à donner. On a certes une situation qui est bonne, effectivement on peut vivre seul. Mais pourquoi se priver en fait d'une rampe de lancement et d'un développement financier intéressant, ainsi que d'avantages qui peuvent nous apporter en fait tous les avantages que peut nous apporter une fusion ?

Moi, je pense qu'il faut fusionner tant que nous ne sommes pas obligés. Une fusion par obligation est comparable à une mise sous tutelle. Actuellement, nous pouvons discuter, nous pouvons négocier, on peut tirer la couverture à nous et on peut signer une alliance qui sera saine et qui sera profitable pour Collombey-Muraz et Monthey. Si nous ne fusionnons pas maintenant et que nous devons le faire dans 10 ans, peut-être par obligation, il est certain qu'à ce moment-là, on ne pourra plus rien négocier. Là, on aura tout à perdre. Les contrats de collaboration qui sont signés actuellement avec Monthey, ils ont une date de fin, ils seront échus à un moment donné. Il faudra les renégocier. Et là, on ne sait pas à combien vont se monter ces augmentations des contrats de collaboration qu'on a aujourd'hui avec Monthey.

Voilà, tout ça pour dire qu'aujourd'hui, on a le choix et il faut qu'on fasse le bon. Parce que le jour où on aura pas le choix, ben voilà, là on sera peut-être tenus de le faire et on sera déçus. Merci beaucoup.

Intervention de Sotillo José: Merci. Monsieur Ruiz, qui sera la dernière intervention.

Intervention de Ruiz Noé: A titre personnel. Ce sera très court, étant donné que j'ai toujours le trac. Pour la dernière intervention de Monsieur Doval, fusion par obligation. Je pense pas comme on a discuté durant toute la soirée, que nous avons la taille critique. Je vois très mal l'État du Valais venir nous obliger. Par contre, si vous parlez de certains villages de la vallée de Conches, oui, ils ont été obligés. Car comme disait si bien Monsieur Birbaum, il y a des petits villages là-haut. Au niveau de la taille critique des communes, vous avez proposé Albinen, entre nous soit dit, village sympathique, la comparaison était avec Aigle. Notre voisine chablaisienne à 2 minutes, qui tourne à 11'500 habitants je crois. Nous, on s'approche gentiment des 10'000. Aigle va très bien. Ils ont leurs différents services et collaborent aussi, si je prends la STEP, ils collaborent avec d'autres communes mais qui ne sera pas la Futurostep. Un dernier point pour Monsieur Birbaum, vous parliez de la Futurostep, que rien n'était fait actuellement. Je ne suis pas juriste ou licencié en droit. En date du Conseil général de juin 2019, dans le PV mot-à-mot, Monsieur Coppey, Président de la commune de Monthey a confirmé que la Ville de Monthey en tant que copropriétaire la future STEP, payera les frais de fonctionnement.

CONSEIL GENERAL

Par contre, je suis d'accord avec vous que toutes les informations que l'on reçoit, nous devons être critiques et ne pas se faire tout de suite de fausses idées.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Ruiz. Le débat est clos. Seul le Président du Conseil municipal et la Présidente de la commission adhoc pourront encore s'exprimer et ensuite, nous ferons une pause, avec le vote à bulletin secret.

Intervention de Turin Olivier: Mesdames, Messieurs, je ne vais pas trop m'étendre, je pense que vous avez bien débattu que chaque position a bien été expliquée. Je vais juste revenir d'abord sur Monsieur Noé Ruiz et ses différentes considérations, car j'étais aussi interpellé. Vous parlez de taille critique. Alors, lorsqu'on dit une commune de 10'000 habitants est viable oui, c'est vrai. Ca dépend tout des situations, ça dépend de son évolution, d'où elle vient, ça dépend de sa configuration. Donc, à mon avis, c'est pas pertinent, de dire une commune de 10'000 habitants et viable, oui. Mais je peux vous dire au Conseil municipal, on travaille tous ensemble, je peux vous dire oui, je pense qu'elle est viable. Ce n'est pas le problème en fait. On a peut-être d'autres ambitions, mais notre commune est viable. Je ne vais pas non plus travestir la réalité, ou vous dire que tout à coup on serait perdus si on fusionnait pas. Il faut juste quand même remettre ça à sa place. Vous parlez d'Aigle, Monthey, Collombey-Muraz et Aigle c'est compliqué. Aigle fonctionne même s'il y a à peine 2'000 habitants de plus que chez nous, Aigle fonctionne plus comme chef-lieu. Collombey-Muraz n'est pas encore dans cette idée de chef-lieu qui va donner des prestations à d'autres communes. Bien sûr alors on s'est bien consulté les jurisprudences issues de Moutier et des problématiques qui ont été rencontrées, je peux vous dire qu'évidemment, ce qu'on a retenu, c'est qu'il faut faire preuve de retenue. Et puis ça, c'est effectivement quelque chose qu'on fait, on va pas non plus mettre une immense affiche devant la maison de commune, non. Le but de ces cafés c'est d'informer la population, grâce également à des invités, et on pourra voir 3 présidents de communes fusionnées, qui nous expliqueront leur expérience. Et enfin et là, je rebondis aussi sur Carole Morisod qui parle de pollution à Monthey. Effectivement, c'est d'actualité, aussi on a des zones polluées qui sont potentiellement importantes, il faudra aussi trouver des responsables. Il y a encore beaucoup d'incertitudes et il sera, à la fin, difficile d'établir ces responsabilités. Le parlement cantonal aura un rôle prépondérant à jouer pour esquisser des solutions. Je vais revenir peut-être encore sur l'aspect financier, parce que cet aspect financier relève de multiples questions. Certains mettent en cause le bien-fondé du rapport financier et mettent en avant le fait que les investissements futurs de la Ville de Monthey mettront à mal les finances du ménage communal commun. En l'état actuel, c'est vrai que nos planifications financières entre les 2 communes, elles sont élaborées de manière très différentes. A Monthey, les investissements qui sont planifiés et inclus très tôt dans la planification budgétaire, en toute conscience que ces investissements ne seront pas tous réalisés. C'est pas dutout la même chose de notre côté. Nous on estime les investissements annuels, compte tenu des investissements qui sont déjà certains, on y inclus une marge de sécurité qui est destinée à permettre d'autres investissements, des investissements plus conséquents qui pourraient survenir suite aux différentes études qu'on entreprend. Dès lors que les études qu'on a entrepris ont abouti, quand on sait exactement combien on doit payer, là, on le met dedans. C'est pour ça que finalement, Monthey de leur côté n'assure pas 100 % de réalisation des investissements, contrairement à nous. D'ailleurs, il faut préciser qu'à la fin, on croit qu'on va réussir à faire 100 % d'investissements, mais on n'y arrive même pas.

Je me répète pas, mais quand même, j'insiste un peu pour vous dire qu'on a aussi nous de grands défis en terme d'investissements cette année. Je reviens sur notre projet de masterplan Plavaux-Perraires. Je vais pas décliner tous les projets qui sont contenus, mais c'est un projet très ambitieux. Lorsque Pauline Arlettaz, dit : « Oui, mais nous on a déjà terminé nos phases d'investissements et maintenant c'est les

CONSEIL GENERAL

autres, on va devoir payer les investissements. ». Non, parce que les phases d'investissements, c'est plus disons, ces spirales qui sont assez lente. Ce sont des phases qui sont beaucoup plus rapprochées. C'est important de le souligner, c'est qu'on ne vit plus comme une commune de 5'000 habitants maintenant où on a des longues phases d'investissements et de non-investissements. La péréquation, je pense que j'y reviens quand même parce que Romain Gex-Fabry a beaucoup insisté là-dessus. Oui, c'est absolument exact.

La capacité financière de la future commune qui sera renforcée, nous permettra de bénéficier de beaucoup moins de péréquation financière. Encore une fois, c'est plutôt une bonne nouvelle. Ça me fait très plaisir de ne plus à voir avec cette péréquation, ne plus être sous perfusion. Je crois que cette fusion, elle nous permettra de continuer d'investir, d'améliorer les compétences internes, mieux servir sa population, sans avoir cette béquille de la péréquation. Pour terminer sur la péréquation, la péréquation reste toute façon quelque chose d'incertain. On ne sait pas dans 5 ans s'il y aura toujours la péréquation. Cela dépend du bon vouloir des autorités cantonales. Mettre en commun nos finances, bien sûr, ça va dans les deux sens, la nouvelle commune va aussi amortir nos investissements précédents qui ont été faits sur le territoire de notre Commune de Collombey-Muraz. Et puis, j'aimerais aussi relever, rapport financier à l'appui, vous le savez, est nettement plus élevées à Monthey, CHF 3'259.- par habitant à Monthey, CHF 2'522.- à Collombey-Muraz. La fortune de Monthey se monte à CHF 293.-/habitant, celle de Collombey-Muraz à CHF 191.-.

Sacré contraste en terme de fortune également dans ce contexte-là, force est de constater que Monthey pourrait d'ailleurs être davantage frileuse que ça par rapport à cette fusion, parce que leur revenu par habitant et leur fortune, vont nettement baisser. Financièrement donc, ce serait certainement très positif pour notre commune et ça nous donnerait davantage de perspectives d'investissements. Autre chose, vous l'avez répété plusieurs fois, certaines réponses sont restées évasives. Non, certains éléments ne peuvent pas être répondus à ce stade. Vous parlez des pages 43 à 48. Je n'ai jamais dit qu'il fallait uniquement se référer à ces pages-là et que le reste ne comptait pas. Ces pages ont pour but de synthétiser le rapport de fusion. Par exemple, par rapport aux choses qu'on n'a pas encore établies finement. L'organigramme de la nouvelle commune évidemment, on ne peut pas déjà, à ce stade, l'établir finement, c'est bien normal. On aura 2 années pour le faire. On sait simplement qu'à ce stade par exemple, au niveau des écoles, d'ailleurs c'est inscrit dans le rapport, on aura un-e directeur-trice pour le CO, un-e directeur-trice pour les primaires. Ensuite, on aura des adjoints-responsables sur chaque site. Mais on ne va pas pouvoir vous dire précisément où elles seront basées ces directions. Peut-être que celle du CO sera à Monthey et celle des primaires à Collombey-Muraz.

C'est difficile à vous dire où est-ce qu'elles seront situées. On ne pourra pas non plus vous dire à ce stade, où iront les écoliers des Neyres, c'est beaucoup trop tôt pour le dire. Vous voyez donc que c'est difficile de planifier la scolarisation des écoliers, déjà maintenant sur le territoire communal, donc on ne va pas faire des sculptures sur les nuages. On sera pragmatiques. Je vais terminer avec les modalités d'octroi de soutien aux sociétés locales. Est-ce que vous pensez que la nouvelle commune veut péjorer la situation actuelle du soutien aux sociétés locales ? Est-ce que vous imaginez que les exécutifs veulent être les fausseyeurs de leurs sociétés locales ? Bien sûr que non, on veut maintenir, voir améliorer la vitalité des clubs, des sociétés musicales, des associations. Au vu de l'importance du tissu associatif des 2 communes, des initiatives de quartier, des fêtes de village, nous y tenons, des festivals de musique ou de chant, on continuera à y apporter un soutien fort. Je pense qu'il faut encore que je parle de la Futurostep puisque plusieurs personnes ont parlé de Futurostep. Cette Futurostep coûterait plus de 250 millions, dont plusieurs dizaines de millions aux citoyens de la commune fusionnée. Ces chiffres sont particulièrement incertains. Nous avons demandé encore récemment des éclaircissements supplémentaires à Monthey. Vous savez très bien que l'information et les projets soient évolutifs. En l'état, eh bien, ces éclaircissements

CONSEIL GENERAL

complémentaires qui ont été demandés en lien avec le fascicule distribué en même temps que le matériel de vote et des opposants devaient aussi respecter, disons ne pas être fallacieux ou ne pas donner de fausses informations. On a demandé un avis à Monthey, Monthey nous a dit en substance que avec Cimo et les 9 autres communes chablaisiennes, ils ont entamé une réflexion sur la construction d'une nouvelle STEP afin d'anticiper l'éventuelle obligation faite aux collectivités publiques pour traiter les micropolluants. À ce jour, ce dossier n'est qu'en phase de pré-étude, aucune décision n'a été prise sur la réalisation au nom de cette infrastructure, aucune décision n'a été prise quant à son financement. En cas de réalisation, Cimo pourrait assurer la totalité des investissements ou une société pourrait être créée entre tous les partenaires, soit pour la construction d'infrastructures, soit pour son exploitation. En d'autres termes, rien n'a été décidé.

Si la commune de Monthey était contrainte d'investir pour traiter ces micropolluants, il en irait de même pour notre commune de Collombey-Muraz.

Je vous remercie, je vais pas m'étendre davantage. J'espère avoir donné des informations à chaque personne.

e. Vote final

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur le Président. Nous allons donc passer au vote à bulletin secret. Le débat est clos. Je vous remercie infiniment pour avoir été, comme je l'ai demandé depuis le début, d'être sereins et respectueux durant ce débat. Je suspends la séance jusqu'à 21.30 heures et demande aux scrutatrices et scrutateurs de venir vers moi. Les conseillères et conseillers pourront dans ce laps de temps, passer dans les urnes pour le vote : « acceptez-vous le projet de fusion Monthey & Collombey-Muraz ? ». Une fois que nous serons prêts, je demanderai aux conseillères et conseillers de passer devant les urnes et de mettre leurs bulletins secrets dans l'urne qui sera appropriée. Je suspends la séance jusqu'à 21.30 heures. Voilà, je vous demanderai de reprendre vos places. Tout en sachant que le résultat de ce vote de ce soir est celui du préavis du Conseil général, le vote de la population des 2 communes le 15 mai prochain sera lui, déterminant. Résultat du vote : « acceptez-vous le projet de fusion Monthey & Collombey-Muraz ? » par 27 oui, 13 non et 4 abstentions, le Conseil général de Collombey-Muraz accepte le projet de fusion entre les communes de Collombey-Muraz et Monthey. Nous passons au point suivant qui est le point 6, création d'une commission adhoc pour la mise en place d'un système d'enregistrement vocal des séances du Conseil général en lieu et place du PV mot-à-mot. Je vous rappelle donc que selon l'article 19 de notre règlement, sur proposition du Bureau ou de 5 membres, le Conseil général peut se prononcer sur l'opportunité de créer ou non une commission adhoc. A savoir que la séance de ce soir est enregistrée à titre d'essai avec ce système et permettra à la commission, si elle est constituée, de travailler sur du concret. La procédure: message du Conseil municipal, discussion, vote, constitution de la commission si le vote est accepté. Tenant compte de ces éléments, le Bureau propose donc la création d'une commission adhoc de notre législatif. Si la création de cette commission adhoc est acceptée, le Bureau constituera la commission et désignera les commissaires sur proposition des groupes et établira son mandat. Le cas échéant, merci donc aux chefs de groupe de transmettre le nom des commissaires proposés d'ici la fin de la semaine. Tout cela étant rappelé, j'ouvre la discussion générale sur ce point. Je passe la parole au Conseil municipal pour son message.

CONSEIL GENERAL

6. Création d'une Commission adhoc pour la mise en place d'un système d'enregistrement vocal des séances du Conseil général en lieu et place du PV mot-à-mot

a. Message du Conseil municipal

Intervention de Turin Olivier: Merci Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs. Nous vous remercions de la bienveillance que vous apporterez à notre proposition et nous voyons d'un bon œil la création de la commission qui l'analysera. Pour information, conformément à la discussion que nous avons eue avec le Bureau du Conseil général, nous avons déjà mandaté la société Recapp pour cette phase test d'enregistrements audio avec sous-titrage qui vous permettra de bénéficier d'un aperçu concret de cette prestation proposée. C'est déjà en cours actuellement, nous sommes déjà enregistrés.

Merci de votre attention.

b. Discussion

c. Vote

d. Constitution de la Commission si le vote est accepté

Intervention de Sotillo José: J'ouvre donc la discussion générale sur ce point. Est-ce que quelqu'un désire s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, nous allons donc passer au vote. Je demanderai aux scrutatrices et scrutateurs de se lever. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent la création d'une commission ad hoc pour la création d'une commission ad hoc pour la mise en place d'un système d'enregistrement vocal des séances du Conseil général, en lieu et place du PV mot-à-mot sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Ceux qui la refuse ? Merci. Des abstentions ? Par 36 pour, 6 contre, et 1 abstention, la création de la commission adhoc est donc approuvée. Merci aux scrutateurs de reprendre vos places. Merci aux chefs de groupe de me transmettre les noms d'ici la fin de la semaine afin de pouvoir convoquer cette commission et qu'elle puisse ainsi commencer son travail sur le sujet.

Nous passons au point 7. Postulat. Selon le règlement, la procédure concernant les postulats d'abord, je passe la parole au premier signataire pour le développement du postulat. Ensuite, je passe la parole au Conseil municipal. La discussion générale est ouverte. Je vous demande d'annoncer si vous combattez le postulat. Si le postulat n'est pas combattu lors de la discussion générale par un membre du Conseil général ou par le Conseil municipal, il est accepté tacitement. Si le postulat est combattu, je clos la discussion et peuvent encore s'exprimer le premier signataire et le Conseil municipal avant le vote.

Je passe au postulat 7.1 limiter la pollution lumineuse par une stratégie lumière qualitative. Postulat des Verts par Madame Chantal Vetter première signataire cosignée par Madame Lucie Fauquet. Madame Vetter, vous avez la parole.

CONSEIL GENERAL

7. Postulats

7.1 Limiter la pollution lumineuse par une stratégie "Lumière" qualitative

Intervention de Vetter Chantal: Chantal Vetter pour les Verts. Bonsoir à tous. Il y a 5 ans, le PS centre-gauche a déposé un postulat nommé : « Rationaliser l'éclairage public. » Il avait alors été refusé. Depuis, la commune a continué de remplacer les sources lumineuses vétustes par des LED et elle a même prévu un abaissement nocturne entre 23 heures et 5 heures du matin. Ces mesures ont permis de réduire la consommation d'énergie et par conséquent, également le coût de l'éclairage public. Ces mesures sont réjouissantes. Pourquoi ce remplacement se fait systématiquement ? On remplace une source lumineuse par une nouvelle source lumineuse. Or, les nouvelles sources lumineuses sont souvent plus intenses que les anciennes. C'est le cas notamment pour les LED. Le remplacement systématique peut donc avoir un impact sur notre environnement nocturne qui assiste à une augmentation de la pollution lumineuse. La pollution lumineuse est néfaste pour la faune, la flore mais aussi pour nous, être humains. Un exemple parmi d'autres: l'impact de la pollution lumineuse sur notre rythme circadien.

La qualité de l'éclairage revêt donc également une importance. En Suisse, il n'existe pas d'obligation d'éclairer. Evidemment des lieux qui, pour garantir le sentiment de sécurité, doivent disposer d'éclairage ou alors seulement exceptionnellement, notamment des routes et des passages de piétons. Il existe aussi des normes d'éclairage. D'autres lieux par contre, il faut se poser la question de la nécessité d'éclairer. Les quartiers d'habitations peu fréquentés pendant la nuit, les rives d'un cours d'eau, les zones commerciales, un centre scolaire nécessitent un éclairage nocturne ? Si oui, l'éclairage doit-il être continu durant toute la nuit ? Or, avec les nouvelles technologies, il existe des solutions qui permettent un éclairage intelligent. Par exemple, abaisser l'intensité lumineuse à certaines heures de la nuit, la commune en fait déjà usage sur certains secteurs. Vous l'aurez compris, ce postulat vise à pousser la réflexion énergétique et économique. Les zones sensibles à ne pas éclairer, il s'agit aussi d'améliorer la qualité de nos nids. Par ce postulat, nous demandons donc à la commune d'étudier la faisabilité de développer une stratégie lumière qualitative, la mise en œuvre de cette stratégie lors des futurs projets de réaménagement de routes ou de planification de quartier, par exemple, les porteurs de projet pourront s'appuyer sur cette stratégie et l'élaboration d'une stratégie lumière, c'est un investissement à court terme. La mise en œuvre de cette stratégie, permet aussi d'économiser de l'argent public à moyen et à long terme.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Vetter. Je passe la parole au Conseil municipal, Madame Sandra Cottet-Parvex.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet-Parvex pour le Conseil municipal. Donc effectivement comme mentionné dans le texte du postulat, la stratégie communale concernant l'éclairage public, repose sur un plan lumière qui a servi de base pour la réalisation d'un certain nombre de mesures, telles que comme il a été mentionné effectivement, le remplacement des lampes par les lampes LED, la réduction nocturne aussi de l'éclairage qui est réalisée maintenant systématiquement pour toutes les nouvelles installations. De même que l'allumage de l'éclairage sur détection de mouvements dans certains secteurs qui a été mis en place. Egalement, effectivement, nous avons renoncé à l'éclairage visant à mettre en valeur des éléments architecturaux du patrimoine communal, tel qu'il était prévu dans le plan lumière.

CONSEIL GENERAL

Cependant, le plan lumière en vigueur datant de plus de 10 ans, et au vu des développements technologiques dans ce domaine, le Conseil municipal est favorable à une réactualisation de sa stratégie relative à l'éclairage public et de ce fait, ne combat pas le postulat déposé.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Cottet-Parvex. J'ouvre donc la discussion générale.

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le PDC.

Le groupe PDC ne combat pas ce postulat. Nous tenons toutefois à préciser qu'il est important que l'éventuelle future stratégie lumière de la commune prenne en considération les besoins en lumière de manière qualitative, mais aussi quantitative. En effet, même si nous sommes tout à fait conscients de la nécessité de limiter la pollution lumineuse, nous pensons que certains endroits pourraient peut-être être éclairés davantage (du moins à certains moments) pour des raisons de sécurité et nous ne voulons pas que ce postulat l'en empêche.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Métrailler. D'autres interventions ? Quelqu'un dans l'assemblée combat-il ce postulat ?

Le postulat n'étant pas combattu, il est accepté tacitement et nous passons au point 7.2 sécuriser la route de Saint-Didier, postulat des Verts par Madame Carole Morisod, première signataire. Vous avez la parole.

7.2 Sécuriser la route St-Didier

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour les Verts. Comme l'élaboration d'un nouveau plan de quartier au centre du village de Collombey n'est pas prévu pour les prochaines années, il nous paraît indispensable de sécuriser le plus rapidement possible la route de Saint-Didier, précisément le tronçon compris entre l'église et le nouveau parc.

En effet, de nombreux véhicules et non seulement des riverains, fréquentent quotidiennement cette route souvent pour relier celle des Dents-du-Midi à celle de Montagnier.

Les bus urbains et les cars postaux empruntent aussi cette route étroite plusieurs fois par jour. L'augmentation du trafic nécessite donc un réaménagement sécurisé de cette zone. En effet, l'étroitesse de la chaussée empêche les piétons et les piétonnes et les cyclistes de se déplacer en toute sécurité. Cette route étant située en zone 30 km/h, seuls les véhicules motorisés sont prioritaires. Les usagers et les usagères de la route non-motorisés doivent se déplacer sur la chaussée uniquement pour la traversée. Or, aucun endroit sécurisé n'est créé dans ce cas présent. Ni pour les piétons, ni pour les personnes en situation de handicap, ni pour les cyclistes ou toute autre forme de mobilité douce.

Tout le monde se voit donc obligé de se déplacer sur la chaussée parmi le trafic routier. Enfin, les places de parcs situées le long de l'église ne font qu'accroître le danger que représente cette route pour les usagers et les usagères non motorisés. Comme vous pouvez le constater sur la photo jointe, on voit très bien là, une personne qui est encadrée en rouge qui doit se décaler derrière les voitures parce que le bus est en train d'arriver. Donc je vous laisse imaginer s'il y a un vélo qui vient dans l'autre sens. Enfin, voilà, c'est pas possible. Je ne vous cache pas qu'il y a une personne âgée qui se déplace une fois par semaine à cet endroit avec un petit dans une poussette et elle me dit qu'elle est chaque fois angoissée, elle a peur

CONSEIL GENERAL

de devoir emprunter cette chaussée, mais elle n'a pas le choix. Comme tous les habitants qui doivent se rendre à la Maison de la santé, on doit passer par là. Et puis, vraiment c'est pas acceptable ce genre de situation. C'est pour ça qu'à travers ce postulat le groupe des Verts demande à la Municipalité d'étudier les possibilités pour rendre ce tronçon plus sécurisé pour toute forme de mobilité.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Morisod. Je passe la parole au Conseil municipal, Madame Sandra Cottet-Parvex.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet-Parvex pour le Conseil municipal.

En préambule, le CM tient à souligner que la rue St-Didier a clairement été identifiée comme un axe transversal important pour le village de Collombey qui devra relier les axes forts de la MD nord-Sud tels que:

La rue des Dents du Midi (RC 302) en lien avec le déplacement de l'AOMC La piste MD qui longera les voies CFF et AOMC, côté Est La voie MD liée au réaménagement de la rue Clos-Novex / Pré-Raye

Le CM est également conscient que cette rue n'est pas optimale pour les usagers et qu'il y a beaucoup d'éléments à améliorer, mais que ces futurs travaux sont liés à tous les projets d'infrastructures cités plus haut et par-là même dépendants aussi du calendrier lié à la sécurisation des voies AOMC.

Dans ce cadre, il s'avère nécessaire de réaliser une étude globale pour le réaménagement complet de cette rue, qui devra aussi tenir compte des différents points de raccordement des autres axes de MD. Cette étude permettra également de déterminer le phasage de ces travaux et ainsi de prioriser dans une 1ère étape le réaménagement de la rue St-Didier.

En ce sens et pour toutes ces raisons, le CM ne s'oppose pas à ce postulat.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Cottet-Parvex. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un combat-il ce postulat ?

Intervention de Clivaz Cheryl: Cheryl Clivaz pour le parti socialiste. Je demande à la Municipalité, je ne combats pas, bien entendu, ce postulat. Je demande à la Municipalité si pour activer donc la sécurisation de cette route, elle ne pourrait pas envisager comme cela est déjà le cas dans plusieurs endroits en Suisse, dans les villes et maintenant la ville d'Aigle, je suis donc le Président de PRO VELO Chablais, j'ai été contacté par le Bureau d'ingénieurs de la mobilité de Berne, parce qu'ils ont le projet de mettre 2 rues en rues cyclables, si c'est pas possible d'activer la chose en prévoyant justement une étude pour rendre cette rue cyclable, il y a à peu près une quinzaine de critères pour que la rue soit admise en rue cyclable. Une rue cyclable c'est donc une nouvelle signalisation, c'est-à-dire que les vélos sont prioritaires, comme il y a bien des priorités de droite, les vélos sont prioritaires sur toute la circulation automobile.

Dans un premier temps, une idée de réfléchir surtout que ça demande pas grand-chose, si ce n'est au niveau de la signalisation. Parce que d'après votre réponse, la Municipalité ce n'est pas demain la veille que, bon déjà il y a une année pour répondre au postulat, donc c'est pas demain la veille apparemment que cette rue va être sécurisée selon la demande du postulat. La deuxième chose, il y a déjà eu une première question en 2019, au niveau du Conseil général par Olivier Ostrini sur la mobilité, ça fait depuis cette période-là que vous avez mandaté un Bureau donc vous parlez d'étude générale, que vous devez analyser tout le périmètre. Est-ce que déjà par rapport à l'étude du Bureau CITEC, est-ce que ce périmètre n'a pas déjà fait l'objet d'une étude et d'une évaluation au niveau des risques ?

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci. Madame Cottet-Parvex, est-ce que vous désirez répondre ? Monsieur Turin, Président de la commune.

Intervention de Turin Olivier: Merci Monsieur le Président du Conseil général. Donc en l'état, non, pour répondre à votre dernière question, non, CITEC n'a pas encore évalué les risques sur ce cheminement par contre, c'est prématuré pour le dire pour l'instant, on ne sait pas, c'est justement l'aboutissement de cette analyse. Notamment, quelles sont les liaisons Est-Ouest dans la commune qui doivent être privilégiées pour le trafic motorisé et celles qui doivent être fermées au trafic motorisé et concerne uniquement la mobilité douce. Justement prématuré et c'est ce postulat qui indiquera les pistes qu'on a privilégié.

7 bis Résolution PLR

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. Y a-t-il d'autres interventions ? Le postulat n'étant pas combattu, il est accepté tacitement et nous passons au point 7 bis.

Résolution ajoutée à l'ordre du jour en début de séance, la résolution du PLR par Monsieur Côme Vuille qui nous a été transmise ce jour. Selon l'article 33 du règlement, je vais passer la parole au premier signataire pour qu'il nous donne connaissance de sa résolution. La discussion générale est ensuite ouverte. Je précise qu'il n'y a pas besoin de combat formel, la résolution étant dans tous les cas soumise au vote à l'issue de la discussion générale. Monsieur Vuille, je vous passe la parole.

Intervention de Vuille Côme: Côme Vuille pour le PLR. Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, Chères et Chers collègues. Vous avez reçu ce soir la résolution que le groupe PLR a déposée, intitulée « Soutien à la population civile ukrainienne. » Je me permets de vous la lire.

La guerre qui sévit depuis le 24 février 2022 en Ukraine fait rage. La population civile paie un lourd tribut sur place ; ceux qui le peuvent, quittent le pays, en particulier les femmes et les enfants, les hommes étant mobilisés pour la défense de leur patrie. Il est question déjà de plus de 2 millions de réfugiés. Ce chiffre risque de doubler d'ici peu. Face à la détresse et aux besoins de ceux qui ont tout quitté pour sauver leur vie, un élan extraordinaire de solidarité se fait sentir partout en Europe. La Suisse participe activement de cette solidarité sur tous les plans possibles et ce, tant de la part de particuliers, que de collectivités publiques. Cette résolution vise non seulement à exprimer un sentiment fort de solidarité de la part de notre institution, mais également de soutenir le Conseil municipal dans l'aide qu'il peut amener à la population civile ukrainienne. Ainsi, en acceptant la présente résolution, le Conseil général manifesterait au Conseil municipal qu'il soutient les moyens que celui-ci estimerait judicieux d'engager dans ce but, en restant dans des proportions adaptées. Par exemple, une aide financière comme des cantons ou d'autres villes, l'ont fait et/ou tout autre moyen qui s'avère ou s'avèrera nécessaire et qui pourrait engendrer une dépense pour la commune: envoi de matériel, accueil et intégration des migrants, aide pour les enfants scolarisés, etc.

J'ajoute qu'une résolution a pour but, selon l'article 33 de notre Règlement, que le Conseil général exprime son opinion sur des événements importants.

Notre assemblée ce soir est l'occasion d'exprimer notre soutien à la population civile ukrainienne et de saluer toutes les personnes et institutions qui font part de leur solidarité. J'aimerais évoquer ici notre collègue Patrick Oberson, qui s'est rendu personnellement la semaine passée à la frontière ukrainienne et a amené du matériel récolté auprès de nos concitoyens. Les collectivités publiques se sont aussi engagées,

CONSEIL GENERAL

comme le Canton du Valais ou la Ville de Lausanne, en versant des montants à la Chaîne du bonheur par exemple.

L'idée de cette résolution va cependant au-delà d'une déclaration, c'est aussi un encouragement et un soutien au Conseil municipal pour l'assurer que le Conseil général sera derrière les décisions, à court terme voire urgentes, qu'il sera amené à prendre et qui pourraient avoir un impact financier et donc seraient scrutées par le Conseil général.

Pour ces raisons, je vous invite à soutenir cette résolution, qui conclut ainsi :

Merci de votre soutien et de votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Vuille. Je passe la parole à celles et ceux qui désirent s'exprimer sur cette résolution. Je demande aux scrutatrices et scrutateurs de se lever. Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent la résolution « Soutien à la population civile ukrainienne. » sont priés de le faire par main levée. Des refus ? Des abstentions ? La résolution « Soutien à la population civile ukrainienne » est donc acceptée. Il est 21.59 heures. Avant de passer au point suivant formellement, je vais vous faire voter pour la poursuite de la séance, puisque je vous rappelle que les séances durent 3 heures au maximum. Selon l'article 30 du règlement, nous avons atteint ces 3 heures. Je pense que vu ce qui reste pour éviter que ce soit repoussé à demain soir, alors juste faire ce vote formel. Celles et ceux qui veulent poursuivre la séance sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent ? Des abstentions ? Par 42 voix pour, une voix contre et 0 abstention, nous continuons la séance. Nous passons au point 8 interpellations. La procédure concernant les interpellations est la suivante : je passe la parole au premier signataire pour qu'il nous donne connaissance de son interpellation. Le Conseil municipal donne ensuite sa réponse. La discussion générale n'est pas ouverte sauf demande de 5 membres ou d'un chef de groupe. Enfin, l'interpellant à le droit de reprendre la parole pour indiquer s'il est satisfait ou non de la réponse donnée et motiver sa déclaration. Interpellation 8.1 place de pique-nique stand de Châble-Croix, du PS, avec comme premier signataire, Monsieur Cherryl Clivaz.

8. Interpellations

8.1 Place de pique-nique stand de Châble-Croix

Intervention de Clivaz Cherryl: Cherryl Clivaz pour le parti socialiste. Mon interpellation était motivée parce que je promène souvent mon chien par là-bas donc il y a un chemin en pieds de coteaux.

Et puis, j'ai remarqué que malheureusement, cette place de pique-nique, elle était laissée à l'abandon et puis surtout il y avait beaucoup de déchets et puis qu'il y avait un certain trafic, je ne veux pas m'étendre là-dessus qui avait lieu dans cet endroit, comme il est retiré. Et puis, c'est un des seuls lieux dans notre commune qui est encore ouvert au public. On a les scouts qui ont fait donc un petit emplacement au niveau de la Barme et puis ça, c'est le seul lieu. Je trouve dommage que ce lieu soit dans cet état, et puis je pense que ce serait une bonne chose si la commune pouvait le remettre en état et puis qu'il soit surveillé surtout au niveau de l'entretien des extérieurs, là j'ai vu, en passant encore ce weekend que le triage forestier avait coupé de nombreux arbres dans les environs. Ça a déjà un peu meilleure façon, donc ce serait une bonne chose, surtout qu'il y a encore une fontaine. Le seul inconvénient, c'est qu'il ne faut pas y aller en principe le samedi parce qu'il y a le stand tir qui est en activité donc à moins d'aimer le bruit ou de mettre des papiers, ce n'est pas l'endroit idéal pour fréquenter.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Clivaz. Monsieur Turin pour le Conseil municipal.

Intervention de Turin Olivier: Mesdames et Messieurs. Donc effectivement, nous nous sommes intéressés à ce secteur l'année dernière en lien avec la sécurisation du parking adjacent. Cette sécurisation a été faite en début d'année passée et financée par Swisscom. Avant, des bénévoles du stand de tir entretenaient cette place, mais ce n'est plus le cas, c'est d'ailleurs une parcelle qui appartient aux communes partenaires du stand tir. Le nettoyage et débroussaillage ont été réalisés par les travaux publics l'an dernier mais forcément, les ronces ça revient.

Nous avons demandé et reçu un devis du Triage forestiers concernant les travaux à réaliser donc : abattage et élagage d'arbres et refaire ce secteur de pique-nique notamment, avec des bancs et des tables en mélèze. Reste maintenant à définir qui prend en charge les travaux, la coordination doit être prochainement faite avec les communes partenaires et nous allons aussi relancer l'association du stand tir.

8.2 Contre les cyber-attaques, sommes-nous infaillibles ?

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. Monsieur Clivaz désire-t-il reprendre la parole ? C'est tout bon. Nous passons au point 8.2 : contre les cyberattaques, sommes-nous infaillibles ? Interpellation de l'UDC avec comme premier signataire Monsieur Romain Gex-Fabry. Je vous passe la parole.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Plusieurs cyberattaques qui ont été faites dans le Canton de Vaud en 2021, notamment dans les communes de Rolle et Montreux. Des données sensibles pouvant toucher la sphère privée des administrés ont été « hackées » par les auteurs du délit. Dans l'un des 2 cas, une rançon fut même demandée en échange des données collectées. En 2021, le sujet est, et devient toujours plus préoccupant pour la population qui est en droit de savoir quelles sont les moyens déjà mis en place jusque-là en 2021 pour protéger les données des administrés. Si la Municipalité a pris les devants dans l'intervalle pour éviter au maximum que Collombey-Muraz ne soit la prochaine cible ? Si oui, qu'a-t-elle entrepris ?

Si d'autres moyens sont prévus ou seront mis en place ? À part la sensibilisation sur la cybersécurité, mise au budget 2022.

Intervention de Sotillo José: Le Conseil municipal, Monsieur Turin.

Intervention de Turin Olivier: Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs. Je vais vous répondre j'espère le plus simplement possible mais dès qu'on parle informatique, on parle en termes techniques. Donc, l'aspect de la cybersécurité a déjà été discuté dans votre assemblée lors de la dernière séance qui a été consacrée au budget et ça a débouché sur l'acceptation de l'amendement qui est destiné à nous permettre de faire un audit, qui se penchera uniquement sur cet aspect et a été jugé suffisant. Nous avons déjà eu : 1. le rapport de Retel, qui est notre prestataire de services, 2. plusieurs rencontres avec divers bureaux de sécurité qui proposent la formation du personnel, qui sera faite à la fin de cet été. Et enfin, une autre information, le choix de la société d'audit sera fait à la fin du mois de mars, à la fin de ce mois.

Première question : quels sont les moyens déjà mis en place pour protéger les données des administrés ? Notre prestataire externe Retel, possède déjà une bonne visibilité des risques, qui sera encore renforcée par l'audit prévu au budget de cette année. Pour la sécurité informatique, force est de constater que le

CONSEIL GENERAL

plus important des facteurs de risque est l'utilisateur dans la grande majorité des cas, le but est de ralentir ou de renouveler régulièrement les accès par diverses stratégies et de maintenir les mises à jour système. Quelles sont les dangers ayant été relevés ces de ces dernières années ? Jusqu'en 2021, la commune utilisait plusieurs serveurs physiques ayant des systèmes d'exploitation trop anciens pour être maintenus par les fournisseurs. Ces machines ont hébergé des solutions logicielles diverses, comme la gestion du temps ou les outils Citizen. Citizen, c'est la base de données des citoyens. C'est un risque d'attaque par des portes ouvertes, par exemple, via des portails et des serveurs. Le serveur était accessible comme Bureau à distance pour les services spécifiques, tel que la police de Monthey pour le questionnement de base sur Citizen. Des liaisons avec des sites distants ont été nécessaires pour permettre la gestion d'équipements, comme les appareils domotiques sur les écoles ou les serrures électroniques via un serveur à la maison de commune. Ces sites distants pouvaient également être un risque pour des personnes ayant la connaissance et l'accès à des connexions réseau distantes. Enfin, d'autres dangers émanaient aussi de compte utilisateurs historiques qui n'étaient plus référencés ou listés « actifs » dans la structure réseau, ainsi que la simplification des mots de passe, sans règles de complexité.

Quelles sont les moyens qui ont été mis en place jusqu'en 2021 ? Les étapes suivantes ont été mises en place : En 2017 d'abord, suppression des attaques directes en interne, par la migration du serveur « exchange » sur une solution « cloud » et la suppression de ce serveur. En 2018, la mise en place de nouveaux serveurs pour la virtualisation prévue. Création d'un serveur de données pour regrouper l'ensemble des dossiers et enfin, installation d'un outil de sauvegarde pour la virtualisation des nouveaux serveurs. En 2019, le remplacement de l'antivirus par une solution gérée pour l'ensemble du parc informatique, une augmentation des ressources du nouveau serveur en prévision des demandes de T2I. Mise en place de solutions VPN clients donc, connexion à distance pour les utilisateurs en télétravail, avec double authentification. En 2020, migration du serveur « Dormakaba », c'est la clé des bâtiments, toutes les clés des bâtiments sur une machine isolée virtuelle. En 2021, migration complète du réseau de la commune sur un nouveau domaine Active directories et une structure de stratégies à jour. Enfin, séparation des VPN, donc ces fameuses connexions à distance et liaisons entre les services. Quelle est la portée de ces actions effectuées ?

Les changements effectués résolvent les points suivants : assurent une sauvegarde des systèmes d'exploitation, préparent une solution de redondance possible, c'est le terme très important, d'avoir un autre serveur qui nous permet de mémoriser, d'enregistrer toutes les données de façon redondante, donc ailleurs. Permettre un traitement des fichiers de travail avec un espace de récupération rapide. Séparer les responsables administratifs des serveurs, donc limiter un compte à la machine et non à l'ensemble du réseau. Augmenter les critères de stratégie des mots de passes et, enfin délimiter les administrateurs selon les actions.

Les éléments majeurs de ces migrations sont l'installation de systèmes à jour qui évitent les failles connues de l'ancien serveur ainsi que la correction et la mise à jour de l'ensemble des postes clients sur une base de droits limités et de mots de passes modifiés. En 2022, dans les actions proposées pour continuer à augmenter la sécurité des comptes, plusieurs points sont apportés, il y en a quatre. 1: vous le savez, formation des utilisateurs aux risques et aux bonnes pratiques, reconnaître les attaques comme le fishing. 2: établir des accès avec double authentification, sécurité de la messagerie. 3: établir une stratégie de mots de passe, ce qui implique que des comptes devront être complexifiés. Et enfin, en 4, les sites liés distants comme par exemple la Grange villageoise qui ont un accès au réseau de la Maison de commune. Concernant les écoles, c'est en partie réglé grâce au réseau wifi externe. Point 5: modifier les principes de sauvegarde avec la redondance de deux stockages backup. Ca veut dire qu'il s'agit de réussir à avoir 2 serveurs à 2 endroits différents pour sauvegarder nos données.

CONSEIL GENERAL

Enfin, la STEP aura besoin d'une solution NAS à jour. ça signifie : périphériques de stockage utilisés pour le stockage et le partage de fichiers via un réseau. Se pose enfin la question justement, comme je vous le disais auparavant, de stocker à quelque part dans la commune un double des données à l'aide de 2 serveurs donc un serveur secondaire et une sauvegarde doublée. C'est vraiment dans le pipeline de 2022, c'est de réussir à avoir un deuxième stockage. Je me permets par le biais de cette interpellation, de vous donner des informations complémentaires. Dans le cadre de la formation sur la cybercriminalité qui a également été prévue dans le budget, nous allons améliorer les compétences du personnel concernant les actions d'hameçonnage, donc de fishing. Au niveau du personnel, une charte informatique existe, elle est soumise à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. C'est l'annexe 3 au statut du personnel et enfin, la Municipalité est en train d'analyser si une assurance pourrait nous couvrir contre les risques de cyberattaques et leurs conséquences. Nous avons d'ores et déjà reçu des offres et on examine cette opportunité.

8.3 Collombey-Muraz et Chablais Région

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. Est-ce que l'interpellant désire reprendre la parole ? C'est tout bon. Merci beaucoup. On passe au point 8.3 interpellation Collombey-Muraz Chablais Région de l'UDC avec comme premier signataire, Monsieur Romain Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Merci Monsieur le Président. Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Les contacts et les collaborations inter-communales et inter-cantoniales sont primordiales pour le développement de notre région.

Chablais Région est une organisation regroupant l'ensemble des communes du Chablais, soit 28, représentées par leur présidents.

Plusieurs dossiers sont discutés et des projets d'envergure voient le jour grâce à l'engouement positif engendré par ce type d'institution.

Le dernier en date est le PA4 envoyé à la Confédération, officialisé dans le but notamment de créer plus de 6000 emplois tout en harmonisant le territoire chablaisien dont ses réseaux routiers et de mobilité douce.

Les législatures se suivent mais ne se ressemblent pourtant pas forcément, les personnes élues dans les différentes municipalités changent et les Présidents également, cela a été le cas pour notre commune cette année.

Les visions de chacun peuvent également évoluer ou même changer radicalement de position suite à ces évènements, qu'en est-il?

Sachant que, quelques 70 millions d'investissements sont prévus dans le cadre du PA4, donc sur l'ensemble du territoire chablaisien, nous interpellons également la Municipalité avec les questions suivantes:

- Comment la nouvelle Municipalité voit le positionnement de Collombey-Muraz dans Chablais Région?
- Se sent-elle parfois lésée ou, au contraire, à ses yeux, chacun y trouve son compte dans une collaboration saine entre toutes les parties?
- Est-ce que l'harmonisation du territoire vu par Chablais Région est pleinement celle de Collombey- Muraz?

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Gex-Fabry. Monsieur Turin.

Intervention de Turin Olivier: Merci Monsieur le Président. Je vais pouvoir enfin vous donner une réponse un peu moins ésotérique que la réponse précédente. Chablais Région est une association qui regroupe 28 communes dont le but est de définir une stratégie de développement harmonieuse et de mettre en œuvre les mesures pour les concrétiser. Son activité porte sur 5 enjeux majeurs que sont la mobilité et l'urbanisme, le cadre de vie, l'économie régionale, l'économie touristique. A-t-on évolué suite au changement de législature concernant ces collaborations au sein de la région du Chablais ? Réponse : non. Il n'y a pas de changement de vision depuis cette législature. Des collaborations inter-communales et inter-cantonaux continuent à notre sens d'être très judicieuses. Je fais partie en tant que Président de la commune, du comité de Chablais Région, 8 communes sont représentées à la commission mobilité, dont la nôtre par l'intermédiaire de Sandra Cottet-Parvex. Font aussi partie du comité de pilotage de Chablais agglo avec les 6 communes de l'agglo. Nous œuvrons de concert avec Chablais Région dans le cadre de la promotion économique et Mikaël Vieux vous en parlera dès que possible.

Concernant le PA4, les 6 communes sont intégrées au niveau organisationnel et administratif au sein de Chablais Région par le biais d'une organisation spécifique, sans financement croisé. Une convention traite donc de la mise à disposition des ressources de Chablais Région à Chablais Agglo. J'en profite maintenant pour vous dire, je m'adresse au Bureau du Conseil général pour vous dire que Chablais Région et Chablais Agglo sont bien sûr disponibles pour venir se présenter ici au Conseil général, présenter leur projet. Il serait aussi intéressant que Chablais Agglo présente tous les projets de financement qui concernent notre commune. Comment la nouvelle Municipalité voit le positionnement de Collombey-Muraz dans Chablais Agglo ? Alors Chablais Agglo amène une valeur ajoutée par le biais de ses différents projets de mobilité qui intègrent les communes partenaires, les contacts et ses collaborations intercommunales. Chablais Région et Chablais agglo ne remplaceront toutefois jamais les collaborations avec Monthey. C'est plutôt pour élargir pour apporter un niveau supplémentaire au niveau d'une planification plus élargie.

On peut d'ailleurs donner nos directives si on n'est pas totalement satisfaits de leurs prestations, si on veut réorienter les projets, si on veut créer certains projets.

L'harmonisation du territoire vue par Chablais Région est-elle pleinement celle de notre commune ? Chablais Région n'harmonise pas le territoire, mais essaie plutôt de coordonner les politiques publiques des différentes communes pour les réunir sur des thématiques comme la mobilité, l'aménagement du territoire, le développement économique et régional. Chablais Région coordonne donc nos visions avec les visions des autres communes. Les régions par exemple, pas concernées par la gestion de l'eau, par la culture, par la sécurité notamment, à cause des différentes législations entre les cantons.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. L'intervenant désire-t-il reprendre la parole ? Monsieur Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry. Vous avez parlé de développement économique avec Chablais Région, je peux en savoir un peu plus ?

Intervention de Turin Olivier: Lorsqu'on parle de développement économique, on parle de l'économie régionale, de l'économie touristique, alors évidemment ce sont des sujets qui sont propres à chaque commune, mais l'idée de pouvoir concerter les besoins des différentes communes, permet d'avoir un développement économique harmonieux. Je m'explique. Par exemple, au niveau de la planification des surfaces industrielles, qu'elles soient du côté vaudois ou du côté valaisan, forcément si on a pas un

CONSEIL GENERAL

organisme qui chapeaute cette planification territoriale, on risque justement d'être pénalisés à la fois par le canton du Valais pour ce qui est de nos régions à bâtir industrielles, et au niveau du canton de Vaud. Puisque finalement on forme un ensemble assez structuré au sein de la région du Chablais. Le développement économique, c'est vraiment important d'avoir un organisme qui défend nos intérêts de manière plus large au niveau des 2 cantons. C'est l'enjeu finalement de cette agglomération chablaisienne qui regroupe 2 cantons et dont le centre est finalement une zone industrielle, commerciale et agricole.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. D'autres interventions ?

Intervention de Gex-Fabry Romain: Je vous remercie Monsieur le Président, pour cette réponse qui finalement, est un peu notre vision des choses, on revient sur le sujet de la fusion mais finalement, voilà on cette grande structure de Chablais Région qui chapeaute le développement économique de notre territoire et vous l'avez dit vous-même justement, on peut pas rester chacun de son côté, c'est bien au-delà des frontières de Collombey-Muraz et de Monthey. Ca concerne le Valais, le Chablais valaisan et le Chablais vaudois. Merci.

8.4 Fondation Chablais Nature : Soutien de projets communaux

Intervention de Sotillo José: Nous passons au point 8.4 interpellation, Fondation Chablais Nature, soutien de projets communaux, du parti socialiste, avec comme premier signataire, Monsieur Cheryl Clivaz. Vous avez la parole.

Intervention de Clivaz Cheryl: Cheryl Clivaz pour le parti socialiste. J'ai posé cette interpellation parce qu'il y a une fondation qui a été créée dans notre commune en 2009 suite à la mise en service de l'installation de craquage de Tamoil, c'était une des conditions, je crois, sauf erreur, du retrait de l'opposition des associations de défense de la nature.

La fondation était dotée d'un capital de CHF 100'000.- et elle a un but de soutenir la biodiversité et tous les projets y relatifs dans la région. Il y a eu un premier projet qui était soutenu pour la revitalisation du canal du Bras-Neuf. Et puis par la suite, il y a eu énormément de projets que cette fondation a soutenu dans la région mais plus dans notre commune. Et puis comme je suis membre de la Cogest et que j'ai vu qu'au budget de cette année, il y avait 2 projets qui étaient en cours, au niveau d'étude, je me suis posé la question effectivement, pourquoi ne pas déposer une interpellation, savoir si cette fondation pouvait nous soutenir dans ces projets ? Et puis, je dirai, bien m'en a pris puisqu'une semaine plus tard dans le journal Riviera-Chablais, cette association, excusez-moi du terme, mais appelait au secours, parce qu'elle avait trop de fonds à disposition mais qu'elle n'avait pas assez de projets à soutenir. Enfin, je me tourne du côté de la Municipalité dans ma conclusion de savoir et bien, elle avait aussi soutenu quelques plantations de châtaigniers sur les hauteurs, et si d'autres projets ont été soutenus et puis si éventuellement, il est possible qu'elle soutienne des futurs projets que la commune va essayer de réaliser. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Clivaz.

Intervention de Turin Olivier: Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs. Donc brièvement, quels sont les projets soutenus par la fondation Chablais Nature en notre commune ? Vous l'avez dit,

CONSEIL GENERAL

l'arborisation du Bras-Neuf et puis la participation à la réhabilitation de la châtaigneraie communale. Est-ce qu'on a déjà sollicité cette fondation pour le financement de projets environnementaux dans la commune ? Oui, donc pour la châtaigneraie c'était à hauteur de CHF 10'000.-. Va-t-on solliciter Chablais Nature pour des projets futurs ? Si ces projets touchent à la biodiversité ou à l'enlèvement des plantes envahissantes, autrement appelées néophytes, oui. Chablais Nature n'entre pas en matière si ces mesures sont en lien avec une obligation légale de faire des mesures de compensation, comme par exemple dans le cadre du projet Eurotube. Pour d'autres projets planifiés, comme par exemple la renaturation et le reprofilage des berges du canal des Glariers. Chablais Nature a d'ores et déjà donné son accord de principe. D'autres projets au stade de réflexion sur notre commune pourraient aussi faire l'objet d'un soutien de la fondation qui, pour information, se situe au maximum à 50 % des coûts. Chablais Nature ne paiera pas davantage que 50 % des coûts reconnus.

8.5 Pollution au PFAS, quelles solutions pour l'irrigation

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. Monsieur Clivaz ? C'est tout bon. On passe à l'interpellation 8.5 pollution au PFAS, quelles solutions pour l'irrigation ? Interpellation des Verts avec comme premier signataire Madame Carole Morisod. Vous avez la parole.

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour les Verts.

Pendant de nombreuses années, des exercices et des interventions de différents corps de sapeurs pompiers ont été effectués sur le site de la raffinerie Tamoil. Il s'avère aujourd'hui que les mousses à incendie utilisées contenaient des PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées), polluants persistants et toxiques, qui se sont diffusés et ont contaminés quatre puits souterrains exploités par les agricultrices et agriculteurs pour irriguer leurs champs. Or, ces PFAS s'accumulent également dans les végétaux et peuvent donc être absorbés avec la nourriture.

Suite à la découvertes de PFAS dans ces quatre puits, le SEN (service de l'environnement de l'Etat du Valais) a demandé pour des raisons de précaution sanitaire de ne plus utiliser cette eau qui s'avère potentiellement impropre à l'arrosage des cultures. Le SEN a aussi mandaté des experts pour étudier le transfert des PFAS du sol vers les plantes ainsi que des eaux d'irrigation •'ers les plantes afin d'évaluer la dangerosité de ces polluants pour la consommation de produits agricoles. Les résultats finaux de cette étude sont attendus pour la fin 2022. Une valeur limite à ne pas dépasser pour l'usage de ces eaux à des fins d'irrigation pourrait dès lors être établie.

En automne, les champs ne nécessitent pas d'arrosage, par contre, dès le printemps prochain, une solution doit être apportée aux exploitant.e.s de ces terres agricoles. Si les résultats de l'étude mandatée par le SEN devaient exiger un arrêt définitif de l'exploitation de ces eaux souterraines, le groupe des Vert.e.s s'inquiète des solutions à apporter à une telle situation.

Etant donné qu'une commission communale adhoc est chargée de trouver des alternatives possibles à l'acheminement en eaux d'irrigation depuis d'autres secteurs, le groupe des Vert.e.s s'interroge sur les points suivants :

1. Combien d'hectares de terres agricoles sont concernés par cette pollution ?
2. Quelles sont les solutions potentielles trouvées à ce jour ?
3. A quelles dates les nouvelles installations d'irrigation pourraient-elles être opérationnelles ?
4. A combien serait estimé le coût de ces nouvelles installations ?

CONSEIL GENERAL

5. Les principaux responsables de cette pollution participeraient-ils aux coûts des nouvelles installations ?
6. Est-ce qu'une aide financière cantonale ou fédérale est prévue pour couvrir une partie des travaux ?

Intervention de Sotillo José: Monsieur Mikaël Vieux pour le Conseil municipal.

Intervention de Vieux Mikaël: Merci Monsieur le Président. J'ai préparé des réponses que je vais lire. Cela me permettra d'éviter de louper des éléments.

Combien d'hectares de terres agricoles sont concernés par cette pollution ? A ce jour, il est difficile de déterminer la zone exacte comme des prélèvements sont toujours effectués pour connaître l'étendue de cette pollution. Pour l'instant, elle s'étend du site de la Raffinerie jusqu'à la gouille des Chauderets. Il faut faire ici attention à la désignation de la zone qui est dans sa grande majorité des terres industrielles et non agricoles. Le service de l'environnement doit me transmettre prochainement une carte avec le périmètre dessiné de la zone polluée en tenant compte du rayon d'influence. Il faut aussi relever que le service de l'environnement a imposé à Tamoil qu'un confinement hydraulique soit mis en place pour stopper la propagation de ces PFAS. Selon les informations reçues cela a été mis en place. Quelles sont les solutions potentielles trouvées à ce jour ? A ce jour, il n'y a encore pas de solutions trouvées. Nous sommes dans l'attente des analyses d'eau effectuées dans les canaux qui bordent ces terres. Si ces analyses démontrent que les eaux sont conformes aux bases légales, nous pourrions alors mettre en place un système de pompage provisoire pour cette année 2022. La commission des affaires agricoles traitera prochainement de cette question. A quelles dates les nouvelles installations d'irrigation pourraient-elles être opérationnelles ? Comme nous avons encore beaucoup de question en suspens concernant ce dossier par exemple savoir s'il sera possible de pouvoir toujours cultiver ces terres en fonction des analyses futurs, je précise bien ici qu'à ce jour ce sont seulement les poissons de la gouille des Chauderets qu'il ne faut plus consommer et qu'il n'y a pas d'autres interdictions, je précise également qu'à ce jour rien n'indique également qu'il faudrait stopper les cultures sur ces terres ces prochaines années. C'est pourquoi, à court terme, il est préconisé de mettre en place une structure provisoire pour pallier les besoins à court terme. A combien serait estimé le coût de ces nouvelles installations ? Selon ma réponse à la question précédente, nous sommes dans l'attente de déterminer la meilleure solution pour déterminer les coûts. Les principaux responsables de cette pollution participeraient-ils aux coûts des nouvelles installations ? Actuellement, le service de l'environnement est en train d'établir un rapport des faits lié à cette pollution. Ce rapport pourra ensuite être transmis à un juriste pour qu'il détermine qui est responsable de cette pollution. Selon les informations reçues, les coûts liés à la gestion de la conséquence (par exemple la mise en place de l'irrigation) ne sont pas à charge du pollueur selon la base légale. Dans ce genre de cas, il y a des négociations possibles pour des participations financières avec le ou les responsables de cette pollution. Est-ce qu'une aide financière cantonale ou fédérale est prévue pour couvrir une partie des travaux ? NON selon les informations reçues ! Mais comme relevé à la question précédente, il y a des négociations possibles

avec le ou les responsables de cette pollution ou autre selon les enjeux économiques. Voilà merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Mikaël Vieux. Est-ce que Madame Morisod désire reprendre la parole ? C'est tout bon. Merci beaucoup.

Nous passons donc maintenant au point 9 de l'ordre du jour, à savoir les informations de l'exécutif. Je passe la parole à Monsieur Turin.

CONSEIL GENERAL

9. Informations du Conseil municipal

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Nous avons quelques informations à vous faire part, j'en ai 2 pour ma part. Le passage du Tour de France, dimanche 10 juillet prochain. Le Tour de France va traverser notre commune à l'occasion de la première étape alpine qui va rejoindre Châtel. Vous savez que c'est un événement médiatique de première importance. C'est une formidable opportunité de mettre notre commune en avant.

Pour ce faire, nous avons rencontré le comité d'organisation de l'étape et avons imaginé différentes activités sur le secteur des Perraires en collaboration avec les écoles, avec le mandat d'animation socioculturelle qui est chapeauté par Soluna. Nous allons donc proposer à des sociétés locales de participer à cet événement, d'organiser cet événement, ainsi qu'aux associations en lien avec la mobilité, telles que « Take your bike » ou Provélo Chablais. Donc, nous vous tiendrons au courant de la manière dont nous allons valoriser l'image de notre commune dès que les intentions se concrétiseront.

Une autre information concernant le mandat d'étude parallèle RC302. Le réaménagement urbain de la route cantonale 302 qui relie Collombey à Monthey a franchi une première étape. Le lauréat du mandat d'étude parallèle a été choisi par le service de la mobilité cantonal et les communes de Collombey-Muraz et de Monthey. La création du nouveau barreau routier Clos-Donroux et le déplacement des voies de l'AOMC offrent en effet, l'opportunité de repenser l'aménagement de la traversée routière des 2 communes et d'en faire un projet exemplaire en terme de flux des mobilités, notamment la mobilité douce. De presque 3 km, il est aussi appelé à remplir d'autres usages, qu'il s'agisse d'un lieu de rassemblement, d'un lieu de rencontre, de déambulation, de détente et d'espaces verts. Le projet ambitionne de transformer l'actuelle route en un espace public qui soit en phase avec les enjeux urbains naturels, paysagés et environnementaux existants et futurs.

Très prochainement publiés sur notre site internet, les ébauches architecturales, qu'il ne faudra néanmoins moins pas prendre à la lettre, car ce projet va encore beaucoup évoluer.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. Y a-t-il d'autres interventions du Conseil municipal ?
Madame Knubel.

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel pour le Conseil municipal. Bonsoir à toutes et à tous. Je vous fais très rapidement un petit point de situation sur l'animation socioculturelle, justement il en parlait Olivier avant, pour vous dire que ça marche très bien. Il y a 2 actions qui sont récurrentes, notamment les rencontres qui se passent ici dans le hall de la piscine, c'est un accueil libre des jeunes, tous les jeudis soirs. Il y a une mise à disposition de jeux vidéos, jeux de sociétés, un babyfoot, un coin relaxe, un coin cosette. L'animatrice socioculturelle qui a aussi un rôle de TSHM, qui est là aussi pour répondre aux éventuels questionnements des jeunes.

Il y a une bonne ambiance, il y a entre 20 et 30 jeunes qui viennent chaque jeudi et pas forcément toujours les mêmes. Il y a des habitués mais il y a aussi chaque fois des nouveaux jeunes qui viennent. Donc c'est pour les jeunes de 12 à 25 ans.

Les rendez-vous sportifs, c'est l'autre animation récurrente qui ont lieu les dimanches après-midi, ça a eu lieu en décembre plusieurs fois. Ensuite avec les normes Covid on a dû tout stopper. On ouvrait ces salles de gym ici aux jeunes. Les animateurs étaient sur place, ils décident avec les jeunes ce qu'il vont faire, basket, foot, etc. Il y a environ à chaque fois 20 jeunes qui sont venus. Et là, on a constaté la présence de jeunes un peu plus âgés, soit des 16-25 ans. On va reprendre ça rapidement à la fin des mesures, les salles

CONSEIL GENERAL

étaient toutes prises les dimanches. Il faudra préserver dorénavant pour pouvoir continuer à faire ça régulièrement en tout cas une fois par mois, idéalement, plus.

Ce mandat qu'on a avec Soluna ça ne se résume pas uniquement aux animations qu'on fait ici pour les jeunes, il y a aussi des projets un peu plus complexes qui sont mis en place. Par exemple, il y a 4 jeunes filles du cycle de 13 ans qui ont sollicité l'animatrice pour mettre en place avec elle un bal de fin d'année parce que ça n'existe pas sur notre commune. Donc ce sera mis sur pieds par ces jeunes. Il y a une collaboration avec Stéphane Burnier qui est Travailleur Social Hors Murs, pour un projet qui s'appelle «Moi et mon job», ça concerne aussi le dicastère de ma collègue, où notre animatrice a été avec Stéphane Burnier faire une sensibilisation aux jeunes qui sortent du CO, donc les 3 CO au monde professionnel et difficultés et aux différences, aux changements qu'il y aura par rapport au monde de l'école.

Les enjeux pour 2022 vont être de développer le côté plus 16-25 ans, on a vu qu'ils viennent aux animations sportives, aux dimanches sportifs mais qu'ils ne viennent pas forcément aux accueils libres. Donc on essaie de trouver une solution ou une animation qui pourrait plus leur convenir pour mettre ça sur pieds pendant cette année. J'avais eu une fois la question, je sais plus de qui: comment ces jeunes sont au courant de ce qui se passe ? Alors la communication se fait via Instagram, via Facebook et il y a un réseau qui créé avec les jeunes et Whatsapp. En parlant de réseau, parlez-en autour de vous, vos enfants ou vos petits-enfants, vos voisins, vos cousins, vos neveux, vos nièces, faites-les venir, c'est sympa, c'est très intéressant. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Knubel. D'autres interventions ? Madame Chervaz.

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz pour le Conseil municipal. Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux. Une information concernant l'ARPAJ, c'est l'association du réseau des parents d'accueil à la journée qui regroupe les 9 communes du district. L'année dernière, au mois de mai, une assemblée extraordinaire visant la dissolution de l'ARPAJ s'est tenue. Cette dissolution de l'ARPAJ sous l'impulsion notamment de la commune de Collombey-Muraz a été refusée et le Conseil municipal a proposé une solution alternative pour conserver cette association qui est un acteur incontournable de la garde des enfants dans le district de Monthey. Donc, la solution proposée par notre commune, solution qui a été validée par toutes les communes du district, est la mise en place d'une direction opérationnelle à disposition du comité. Concrètement, dès le mois d'avril de cette année, c'est la commune de Collombey-Muraz qui va piloter, qui va assurer la direction de l'ARPAJ. De quelle manière ? Avec 2 pôles, d'une part avec une direction opérationnelle assurée par Madame Bourban, qui est la cheffe de service des structures jeunesse, à un taux d'activité de 20% et une direction financière qui va être assurée par Monsieur Emmanuel Bérard, à un taux de 10%. Alors, les prestations fournies par la commune de Collombey-Muraz font l'objet d'une convention avec les différentes communes du district et sont bien évidemment facturées à ces différentes communes.

Cette professionnalisation a certes demandé une réorganisation interne de nos services, mais elle était vraiment indispensable. En effet, l'ARPAJ c'est 2 millions et demi de chiffre d'affaires, c'est 64 parents d'accueil, c'est plus de 450 enfants gardés.

Donc, l'objectif du comité que je préside depuis cette année, c'est vraiment de garantir la pérennité de l'ARPAJ et d'assurer son développement futur pour répondre aux besoins d'un maximum de familles. Voilà, je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Chervaz. D'autres interventions ? Nous passons au point 10 questions. Y a-t-il des questions dans l'assemblée ? Monsieur Emmanuel Gollut.

CONSEIL GENERAL

10. Questions

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour groupe PDC. J'espère que vous avez soif. Alors, bonsoir à toutes et tous. Depuis les années 60, la raffinerie marque le quotidien de notre commune, mais son démantèlement va bon train, la reléguant bientôt aux oubliettes.

En rapport avec ce qui précède, ma question est la suivante : dans notre nouveau plan de zones qui, entre parenthèses, je me réjouis de voir réalisé, est-il prévu de garder un témoin de ce bâtiment industriel ? Si ce n'était pas le cas, on trouverait cela dommageable et on demande à notre exécutif de se pencher sur cet aspect historico-architectural afin d'en conserver une trace concrète, par exemple une des cheminées. Ceci évidemment en accord avec le plan de zones, merci.

Intervention de Turin Olivier: Très brièvement, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Alors oui, c'est noté, on va analyser ça en accord avec le plan de zones certes, d'une part, mais aussi en accord avec le propriétaire.

Intervention de Sotillo José: Madame Fauquet.

Intervention de Fauquet Lucie: Lucie Fauquet pour les Verts, bonsoir à toutes et à tous. Une petite question qui concerne à peu près le même sujet qu'Emmanuel.

Ma question, c'était plutôt sur le démantèlement de la prise d'eau de Tamoil sur le canal du Bras-Neuf. Donc, moi, je voulais savoir si le seuil, donc le barrage qui a été créé, va être démantelé en même temps ?

Intervention de Turin Olivier: Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux. Non, nous n'avons pas de réponse pour le moment donc nous allons poser la question justement à Tamoil.

Intervention de Sotillo José: Monsieur Doval.

Intervention de Doval Manuel: Manu Doval pour le groupe PLR. On a eu dernièrement passablement de gens qui nous ont posé les questions concernant les abris PC vu la situation actuelle en Europe. J'ai aussi entendu qu'il y avait pas mal d'appels à la commune, est-ce qu'il y aura une information qui sera transmise à la population en donnant le chiffre de combien de places disponibles ?

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Doval. Monsieur Turin.

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Oui, effectivement, vous avez vu, je pense dans les médias encore ces jours, qu'on annonce pour Collombey-Muraz un taux de couverture de 97% donc près de 100% de couverture. Vous imaginez bien qu'on a été ces derniers temps, très interpellés par la population en lien avec ces abris. La section des constructions de l'Office Fédéral de protection civile va encore cette semaine nous envoyer un courrier qui nous indiquera la liste des abris publics. La liste des abris privés et la capacité d'accueil de ces constructions. Au niveau du plan d'affectation des places protégées, l'attribution des places protégées relève de la compétence des communes, mais, pour la réalisation de ce plan d'attribution des places, on a recours à des ressources soit internes via le service technique, chargé de sécurité, soit à l'état-major civil de conduite l'EMCR c'est celui-

CONSEIL GENERAL

ci qui devrait être mobilisé en l'occurrence, donc nous allons certainement constituer un groupe de travail, on en a parlé aujourd'hui. L'entretien des abris publics est fait par la protection civile. Après, vous savez que si vous avez un abri individuel, on le contrôle chaque 10 ans, et puis les abris de la protection civile qui sont des abris de grande importance, on a entre 2 et 6 contrôles annuels.

Intervention de Sotillo José: D'autres questions ?

Intervention de Clivaz Cherryl: Cherryl Clivaz pour le parti socialiste. Une question en lien avec les PFAS et puis les pollutions du sol.

Est-ce qu'éventuellement sur un résultat des analyses, ça peut remettre en cause la réalisation, si elle se fait pour autant, de l'eurotube et puis on a aussi, comme c'est la gouille des Chauderets qui est touchée, on a le PAD qui a été validé lors de la dernière législature avec l'assemblée primaire, bon, il n'y a pas grand-chose qui s'est fait en tout cas au niveau des loisirs et puis pour l'accès à la zone pour la population. Donc, sur le résultat des analyses, est-ce que ça pourrait remettre en question, et bien, toutes ces zones ? Est-ce qu'il faudrait les dépolluer avant d'entreprendre quoi que ce soit ? Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci. Monsieur Vieux.

Intervention de Vieux Mikaël: Par rapport à ces questions, je dirais aujourd'hui il faut déjà attendre. Attendre les analyses, les résultats. Il faut voir petit à petit au niveau des informations qu'on va recevoir puisque, aujourd'hui, on nous dit : ben voilà, les taux sont élevés, mais il y a aucune base aujourd'hui connue, qui permet de dire si c'est élevé ou pas élevé. Aujourd'hui, ils préfèrent prendre la sécurité en avançant au niveau des poissons mais, comme Monsieur Degoumois me disait « peut-être on va pêcher 3 autres poissons et on aura pas cette problématique. Mais aujourd'hui, on préfère ne pas prendre de risques et de bloquer au niveau de la consommation de ces poissons. Ensuite, au niveau des projets qui sont aux alentours, c'est clair que je vois pas en quoi cela pourrait poser problème par rapport à Eurotube, puisque le projet Eurotube se fait hors sol. Par rapport à la gouille, où le projet qui est en stand-by, puisque c'est en main de propriétaires privés, on ne sait pas où ils en sont aujourd'hui par rapport à ce projet-là. C'est clair que si demain ils « viennent commencer à », certainement on se posera la question s'ils doivent commencer à mettre des cailloux dans la gouille ou s'ils devaient venir à commencer à gratter les sols ou faire autre chose, à ce moment-là on se posera la question de quoi, comment. Aujourd'hui, comme me faisait part Monsieur Degoumois, c'est la problématique de Collombey-Muraz aujourd'hui, c'est de savoir pour les agriculteurs cet été, comment cela se passera, est-ce qu'ils ont besoin d'eau ou pas, et s'ils ont besoin d'eau, il faut alimenter, trouver une solution. Aujourd'hui, il nous a dit, il faut attendre. De notre côté on est dans le flou total. La petite anecdote qu'il m'a fait part c'est qu'il m'a dit : « aujourd'hui la problématique n'est pas que là, la problématique est partout ».

Quand nous avons fait les prélèvements des carottes, prélèvements des pommes de terre, on a même dû se veiller que les plastiques qu'on utilisait pour les prélèvements ne soient pas aussi contaminés par le PFAS. Pour vous montrer jusqu'où ça va et jusqu'où la problématique est. Dans la discussion, il m'a dit, « mais de votre côté, faut attendre ». On aura les éléments en main, on aura les choses, on vous communiquera et on saura pour la suite. Le prochain échéancier c'est fin mars, ces analyses des canaux, qui est important pour nos agriculteurs. A ce moment-là, une séance sera faite avec la commission des affaires agricoles, avec un représentant des pêcheurs, Monsieur Degoumois ou une de ses collaboratrices, viendra aussi avec Madame Perriard qui est la conseillère agricole de la région pour que l'on puisse discuter par rapport à cette première échéance qui est de savoir cet été comment on fait. La suite sera en fonction

CONSEIL GENERAL

des éléments qu'on a, des informations qu'on aura, aujourd'hui ils sont dans le flou, donc nous on doit attendre sur le canton. Le rapport de fait comme je disais avant, qui va être établi, permettra aussi de savoir les pollueurs. Mais, ensuite, s'il y a des recours, ça peut prendre des années et des années, avant qu'on puisse avoir ce constat de savoir réellement qui, qui paiera, quoi-comment. C'est le flou total, mais on doit aller de l'avant par rapport à cet été de savoir comment on pourra arroser ces parcelles si nécessaire.

Intervention de Sotillo José: Nous passons au point divers. Monsieur Gex-Fabry.

11. Divers

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry. Je vous embête une dernière fois, ce sera très court, je vous promets, vous m'avez assez entendu. Je voulais tout de même relever que je trouve particulièrement dommage que la Municipalité via son Président, n'ait pas pris part à la discussion de détail sur le sujet de la fusion alors qu'elle aurait pu et qu'elle aurait même dû le faire, elle a été interpellée à plusieurs reprises. Ce qu'on remarque et qu'on constate finalement, c'est qu'elle a préféré se contenter de prendre la parole en fin de discussion sans que l'assemblée puisse y répondre puisque le débat était clos. Il y a un sujet qui a été relevé, c'était la Futurostep, je vais pas retourner dans les détails. Mais oui, les chiffres qui ont été avancés ont été confirmés, notamment par Monsieur Coppey, vous pouvez voir encore l'annexe C de la commission. Et puis, à l'interne de la commission il y a eu un échange de mails qui a eu lieu entre donc les commissaires et puis la Municipalité.

Intervention de Sotillo José: D'autres point divers ? Moi j'en ai un à vous transmettre. Vous informer que le 7 avril prochain, j'accueillerai avec le Président de la commune mes 10 collègues Présidents pour une séance de travail à la Maison de commune suite à la constitution de la conférence des Présidents des 11 conseils généraux du Valais. Oui, Monsieur Clivaz.

Intervention de Clivaz Cherryl: Ce sera aussi la dernière fois que je vais prendre la parole ce soir. Comme le Président de la commune m'a tendu la perche pour l'étape du Tour de France, je sais pas si nous allons accepter cette invitation pour la simple et bonne raison que nous sommes déjà présents dans le village étape à Aigle. Ca va dépendre de nos bénévoles et puis, comme bien des sociétés, l'engagement maintenant n'est plus ce qu'il était donc, si nous avons les forces nécessaires, nous participerons aux activités qu'il y aura ici sur la commune. Sinon malheureusement, nous devons nous concentrer sur Aigle. Je profite de cette occasion pour vous dire que nous sommes dans l'organigramme d'organisation, nous en avons eu la confirmation du Syndic d'Aigle.

Encore une chose, je me permets de faire un petit clin d'œil et puis rassurer les gens concernant, comme je suis Président de Provélo Chablais, par rapport aux contacts avec les élus, en lien avec le projet de fusion et bien nous avons énormément de contacts avec les élus de toutes les communes du Chablais, des gens qu'on ne connaît pas parce qu'avec des problématiques que nous rencontrons avec la mobilité douce, donc on prend contact avec eux, et je peux vous dire qu'on est entendu et non pas seulement entendu, on est aussi écoutés. Je crois que c'est pas un problème au niveau de contact avec les élus et même avec les cantons, que ce soit le Canton de Vaud, le Canton du Valais. Donc, si on veut, si on a un souci, c'est pas un problème. On a des téléphones, des mails, on a des réponses et puis on arrive à faire des choses donc il y a une écoute.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci aux intervenants de cette soirée de ne pas oublier d'envoyer vos textes au Secrétaire du Conseil général, cela facilitera le travail de rédaction du PV.

Je clos cette séance plénière du Conseil général en vous remerciant pour votre travail et nous nous retrouverons à nouveau le 13 juin prochain, si les circonstances le permettent à la salle Multiactivités de la Charmaie afin de rendre aux élèves de la commune leur salle de gym pour une disponibilité complète. Je vous invite donc à partager un moment convivial autour d'un verre de vin ou d'eau. Nous recherchons 3 personnes, s'il y a des personnes qui font le carême, c'est volontiers qu'on leur demandera de faire le service. D'ici là, je vous souhaite un printemps radieux, bonne fin de soirée et santé.